

Stratégie de partenariat mondial pour la petite enfance

2021-2030

Politique,
Gouvernance,
Financement

Données pour
renforcer la
Responsabilité

Accès,
Inclusion,
Équité

Coordination
Internationale
et Nationale

Données
probantes
pour l'Action
et les Droits

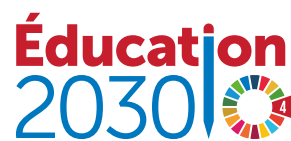
L'UNESCO : chef de file mondial pour l'éducation

L'éducation est la priorité absolue de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental qui constitue la pierre angulaire de la paix et du développement durable. L'UNESCO est l'institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine de l'éducation. Elle assume le rôle de chef de file mondial et régional dans ce domaine pour stimuler le progrès, renforcer la résilience des systèmes nationaux et leur capacité à répondre aux besoins de tous les apprenants et relever les défis mondiaux actuels au moyen de l'apprentissage transformateur, en mettant particulièrement l'accent dans toutes ses actions sur l'égalité des genres et l'Afrique.



L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui s'inscrit dans un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'objectif 4 qui vise à « **assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



Publié en 2022 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2022



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu du présent document acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Titre original : *Global Partnership Strategy for early childhood, 2021-2030*.

Publié en 2022 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Crédits de couverture: Ko Poom/Shutterstock.com ; Jesse Kunerth/Shutterstock.com ; Johnstocker Production/Shutterstock.com ; MorphoBio/Shutterstock.com ; Riccardo Mayer/Shutterstock.com

Pictogrammes des pages intérieures (à l'exception du pictogramme p. 13 : original de Marie Moncet) : BombSymbols/Shutterstock.com; bsd studio/Shutterstock.com ; M.Style/Shutterstock.com ; soponyono/Shutterstock.com ; StockSmartStart/Shutterstock.com ; Daniela Barreto/Shutterstock.com ; sobahus surur/Shutterstock.com ; Babiina/Shutterstock.com ; Rvector/Shutterstock.com ; Alex Blogoodf/Shutterstock.com ; NotionPic/Shutterstock.com

Mise en page et impression dans les ateliers de l'UNESCO.

Remerciements

L'UNESCO souhaite reconnaître le rôle de divers collègues et institutions travaillant dans le domaine de l'éducation et de la protection de la petite enfance pour avoir réussi à conceptualiser et à produire la Stratégie de partenariat mondial (SPM) pour la petite enfance.

Tout d'abord, nous aimerions souligner le grand soutien reçu de la Princesse Laurentien des Pays-Bas, Envoyée spéciale de l'UNESCO et éminente défenseuse des membres les plus vulnérables de la société, qui a facilité le dialogue innovant qui a conduit à la conceptualisation et à la formation de la Stratégie de partenariat mondial pour la petite enfance.

Nous sommes très reconnaissants à l'Argentine, au Bénin, au Cambodge, au Canada, à Cuba, à la France, à l'Italie, au Liberia, à l'île Maurice, au Maroc, à la République populaire de Chine, au Royaume d'Arabie saoudite, aux Seychelles, à la Suède, à la Tunisie, à l'Uruguay et à l'Ouzbékistan pour la participation de leurs honorables ministres au dialogue innovant, ainsi qu'à tous les États membres pour leur engagement en faveur du droit à l'éducation.

Deuxièmement, nous tenons à remercier Emily Vargas-Baron, directrice de l'Institut pour la reconstruction et la sécurité internationale par l'éducation (Institut RISE) et présidente du groupe de rédaction de la SPM. Son expérience et son expertise ont été essentielles à la conception des cinq stratégies incluses dans la SPM. Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude envers les membres principaux des cinq groupes de travail : Joan Lombardi de Early Opportunities, Bernadette Daelmans de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Divya Lata et Claudia Cappa de l'UNICEF, Ingrid Pramling Samuelsson de l'Université de Göteborg, Christin McConnell du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), Mercedes Mayol Lassalle de l'Organisation mondiale pour l'éducation de la petite enfance (OMEP), Elizabeth Lule du Réseau d'action pour le développement de la petite enfance (ECDAN).

Troisièmement, nous sommes très honorés et fiers de notre partenariat avec l'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale depuis le début de la pandémie de COVID-19, pour la co-publication de plusieurs outils dans le cadre du rétablissement des missions qui ont servi de base à la SPM. Nous tenons également à remercier les organisations suivantes, classées par ordre alphabétique, pour leur rôle dans l'élaboration de la SPM : Bangladesh Rural Advancement Committee (BRAC), Bernard Van Leer Foundation, Ensemble pour l'Éducation de la Petite Enfance, Education Cannot Wait, Fondation Babilou, Rapport mondial de suivi sur l'éducation, Partenariat mondial pour l'éducation, Banque interaméricaine de développement, Organisation internationale du travail, Hilton Foundation, Novak Djokovic Foundation, Organisation de coopération et de développement économiques, Plan international, Right to Education Initiative, Right to Play, RISE Institute, Save the Children, Sesame et Volunteer Service Overseas.

Nous souhaitons également reconnaître le soutien et la contribution des réseaux d'EPPE dirigés par l'ECDAN et l'OMEP, qui ont apporté un soutien technique à l'organisation des consultations, fourni des plateformes de partage et de mobilisation des acteurs, et aidé à l'organisation des événements. Nous tenons également à remercier les réseaux régionaux suivants pour leurs précieuses contributions : l'ECD Task Force for Children with Disabilities (ECDtf), le Réseau africain pour la petite enfance (AfCEN), le Réseau arabe pour le développement de la petite enfance (ANECD), le Réseau régional Asie-Pacifique (ARNEC), l'Association internationale Step by Step pour l'Europe de l'Est et de l'Ouest, le Caucase et l'Asie centrale (ISSA), le Nœud de qualité inter-pays sur l'EPPE de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ICQN on ECCE - ADEA), et le Conseil régional du Pacifique pour le développement de la petite enfance (PRC4ECD).

Quatrièmement, nous apprécions vivement le soutien de nos collègues et des experts internationaux pour leur temps précieux et leur soutien lors des sessions de rédaction : Frances E. Aboud, Banque Scotia, Nicole Bella, Sara Bin Mahfooz, Florencia Lopez Boo, Diane Coury, Carlos Del Castillo, Pierre Chapelet, D'Addio, Anna Cristina, Amanda Devercelli, Andrea Diaz-Varela, Kristel Diehl, Delphine Dorsi, Ingrid Engdahl, Christian Fabbri, Selam Geremew, Ghassan Issa, Liana Ghent, Lisbeth Gouin, Sonia Guerriero, Hasina Ebrahim, Hollie Hix-Small, Huong Le Thu, Mihaela Ionescu, Stephen J. Lyle, Yoshie Kaga, Diane Melissa Kelly, Chunling Lu, Elizabeth Lule, Fabio Manno, Rolla Moumne, Ana Nieto, Lynette Okengo, Danièle Perruchon, Samuelsson Ingrid Pramling, Aurélia Rabe, Chemba Raghavan, Abbie Raikes, Nirmala Rao, Paula Razquin, Linda Richter, Evelyn Santiago, Sheldon Shaeffer, Maya Soonarane, Nathalie Vicarini, Satoko Yano, Juliana Zapata et Shekufeh Zonji. L'équipe de rédaction souhaite remercier les contributions de Lara Daher, Nina Rottger, Satya Dixit, Juliette Norrmen-Smith et Lynda Zerguine.

Enfin, nous tenons à féliciter l'UNESCO et ses instituts, en particulier les collègues qui ont coordonné le processus de développement et de la finalisation de la SPM : Borhene Chakroun, Gwang-Chol Chang et Rokhaya Fall Diawara.

Liste des abréviations et acronymes

BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque mondiale
COP	Protection en ligne des enfants
CRC	Convention sur les droits de l'enfant
DPE	Développement de la petite enfance
ECDAN	Réseau d'action pour le développement de la petite enfance
EDS	Enquêtes démographiques et sanitaires
EPPE	Education et protection de la petite enfance
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation
IIEP	Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO
IPE	Intervention pour la petite enfance
ISSOP	Société internationale de pédiatrie sociale et de santé de l'enfant
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
ITU	Union internationale des télécommunications
KIX	Échange de connaissances et d'informations
LMICs	Low- and Middle-Income Countries (Pays à revenu faible et moyen)
MICS	Enquêtes en grappes à indicateurs multiples
MOOC	Cours en ligne ouvert et massif
NCF	Nurturing Care Framework (cadre de soins nourriciers)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCDE-DAC	Comité d'aide au développement de l'OCDE
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OMEP	Organisation mondiale pour l'éducation de la petite enfance
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SABER	Approche systémique pour de meilleurs résultats en matière d'éducation
SIGE	Système d'information sur la gestion de l'éducation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
WASH	Eau, assainissement et hygiène

Table des matières

Remerciements	3
Liste des abréviations et acronymes	4
Résumé.....	6
Introduction	8
1. Importance de la petite enfance et état des progrès réalisés.....	9
2. Cadre de la Stratégie de partenariat mondial pour la petite enfance	16
3. Stratégies axées sur les résultats	18
4. Mise en œuvre et suivi de la SPM pour la petite enfance	27
Bibliographie	29
Annexe 1 – Participants au processus de la Stratégie de partenariat mondial pour la petite enfance.....	33
Annexe 2 – Stratégie de partenariat mondial pour la petite enfance (2021-2030)	
Cadre de Résultats indicatif.....	35

Résumé

La conception et la mise en œuvre efficaces de politiques et de services destinés à la petite enfance sont essentielles pour garantir des possibilités d'apprentissage à long terme et améliorer l'apprentissage, le comportement, l'emploi et la santé des individus. La recherche en neurosciences, en psychologie du développement et en sciences cognitives a révélé qu'une éducation préscolaire de qualité, des communautés de soutien et un environnement familial positif sont des éléments importants pour promouvoir un développement sain chez les nourrissons et les jeunes enfants.

Cependant, la pandémie de COVID-19 a vu les deux tiers des pays à revenu faible et intermédiaire réduire leurs budgets d'éducation publique, annulant ainsi les gains durement acquis par les enfants, les familles et les communautés dans le domaine de l'éducation, de la nutrition et de la santé de la petite enfance. Dans ce contexte, des politiques et des services bien conçus et mis en œuvre pour la protection et l'éducation de la petite enfance (PEPE), le développement de la petite enfance (DPE) et l'intervention auprès de la petite enfance (IPE) permettront à tous les pays de protéger et de garantir les droits de l'enfant, d'obtenir des taux de rendement élevés sur leurs investissements dans le développement de l'enfant et de la famille et d'élargir les possibilités de transformation des sociétés et des vies.

Dans ce contexte, grâce à des partenariats et à une large collaboration multipartite, la Stratégie de partenariat mondial pour la petite enfance (SPM) a été créée pour contrer cette tendance négative dans la petite enfance et surmonter la réduction des services de santé, de nutrition, d'assainissement et de protection de l'enfance dans toutes les régions du monde. L'objectif général de la Stratégie de partenariat mondial est motivé par le principe fondamental de l'Agenda 2030 pour le développement durable, à savoir « qu'aucun enfant n'est laissé pour compte », en engageant à nouveau les pays et partenaires à tenir leurs promesses antérieures et en veillant à ce que les services d'EPPE, de DPE et les IPE soient totalement inclusifs, accessibles, abordables, sensibles au genre, équitables et appropriés à chaque enfant.

La voie vers la réalisation de cette promesse est principalement liée à la cible 4.2 de l'ODD « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un développement de la petite enfance, à des soins et à une éducation préprimaire de qualité afin qu'ils soient prêts pour l'enseignement primaire ». La promesse concrète est reflétée dans l'indicateur 4.2.1 de l'ODD « Proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est conforme aux objectifs en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être

psychosocial, par sexe » et dans l'indicateur 4.2.2 de l'ODD « Taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire), par sexe ». Les retombées globales de cette cible et des indicateurs connexes auront un impact sur d'autres cibles connexes des ODD concernant la santé des enfants, la nutrition, l'eau et l'assainissement, les droits, la protection, le handicap et le genre.

La Stratégie de partenariat mondial a défini des stratégies clés pour exploiter avec succès l'aide à l'élaboration de politiques et de programmes bien conçus en matière de politiques et programmes d'EPPE/DPE et d'IPE bien conçus dans les pays autour des cinq domaines suivants (1) des données probantes pour l'action et les droits ; (2) données, suivi et évaluation pour la responsabilisation ; (3) accès, inclusion, équité et qualité à grande échelle ; (4) renforcement des politiques, de la gouvernance, du financement et du plaidoyer ; (5) coordination et coopération internationales et nationales.

Considérant que les droits et services fondamentaux de la petite enfance sont le fondement de la réalisation d'un développement de l'enfant, le bien-être de la famille, l'apprentissage tout au long de la vie et le développement durable, la vision de la Stratégie de partenariat mondiale est la suivante : « toutes les nations feront de l'investissement dans les services de l'EPPE et du DPE leur plus haute priorité d'ici 2030 ».

Une équipe des résultats de la Stratégie de partenariat mondial, flexible, inter-agences et au rythme rapide, coordonnera le travail pour toutes les priorités stratégiques et évaluera les progrès accomplis dans la réalisation des résultats attendus à l'aide d'indicateurs et de mesures clés. Un cadre organisationnel a été établi dans le but d'unir toutes les parties prenantes autour de 5 stratégies de résultats et de priorités stratégiques. En « parlant au nom d'une seule voix pour les enfants », tous les partenaires témoigneront d'un profond engagement à répondre aux demandes de collaboration des pays, à améliorer considérablement le développement de l'enfant et à surmonter les effets de la pauvreté extrême, de la malnutrition et des déficits d'apprentissage, qui ont tous été exacerbés par la pandémie. En fin de compte, la stratégie de partenariat mondial mobilisera les initiatives et galvanisera les actions des gouvernements nationaux et infranationaux et des réseaux d'EPPE, afin de s'assurer qu'aucun enfant n'est laissé pour compte tout en « construisant mieux » dans un monde post-pandémique.

Pour concrétiser cette vision, les pays et leurs partenaires de développement s'engageront à respecter cinq stratégies de résultats et priorités stratégiques.



Exploiter les données probantes au service de l'action et des droits

- Améliorer la capacité d'utiliser les données probantes
- Renforcer les arguments en faveur des politiques et des pratiques
- Créer des réseaux de militants et amplifier les voix en faveur de la petite enfance



Exploiter les données, le suivi et l'évaluation pour renforcer la responsabilité

- Vérifier les cibles des ODD relatives à la petite enfance
- Favoriser le développement de systèmes multisectoriels nationaux de suivi et d'évaluation de l'enfance
- Mobiliser des données et des informations en vue d'accroître et d'optimiser les investissements dans la petite enfance
- Mesurer l'impact de la pandémie sur le développement et les services de la petite enfance



Encourager les pays à intensifier leurs efforts en matière d'accès, d'inclusion, d'équité et de qualité

- Élargir l'accès aux services de la petite enfance et lutter contre l'exclusion pendant et après la pandémie
- Étendre et renforcer les services et systèmes destinés aux enfants souffrant de troubles du développement
- Améliorer le nombre et la qualité du personnel chargé de la petite enfance
- Promouvoir le suivi du développement de l'enfant, de l'apprentissage précoce et des normes de qualité des services



Aider les pays et les organismes internationaux à renforcer la politique, la gouvernance, le financement et les campagnes de sensibilisation

- Renforcer les cadres normatifs internationaux/nationaux et élargir l'accès aux services
- Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques nationales multisectorielles en faveur de la petite enfance
- Prévoir au moins une année d'éducation préscolaire de qualité, gratuite et obligatoire
- Augmenter le budget national et international dédié à l'éducation pré-primaire et au développement de l'enfant



Intensifier la coordination et la coopération internationales et nationales

- Renforcer les politiques et la législation par des approches coordonnées au sein du gouvernement tout entier
- Améliorer la coopération et la coordination multisectorielles et multipartites à tous les niveaux
- Renforcer la capacité nationale à planifier, à mettre en œuvre et à coordonner les programmes multisectoriels

Introduction

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a identifié qu'à cause de la pandémie de COVID-19 en mars 2020 et, en février 2021, deux tiers des pays à revenus faibles et intermédiaires (PRFI) avaient réduit leurs budgets d'éducation publique (Education Finance Watch Report, 2021). Même si de nombreux obstacles au plein accès à des services de qualité pour la petite enfance existaient déjà avant la pandémie, ce constat révèle de manière spectaculaire la façon dont la crise menace de saper les avantages durement acquis en faveur des enfants et des familles, et risque de se prolonger avec des conséquences extrêmement négatives sur le développement de l'enfant, l'apprentissage précoce, le bien-être de la famille et toutes sortes de services à la petite enfance.

La **Stratégie de partenariat mondial (SPM)** a été créée pour inverser cette tendance négative dans l'éducation et pour surmonter la réduction et la fermeture des services de santé, de nutrition, d'assainissement et de protection de l'enfance dans toutes les régions du monde. Des politiques et des services bien conçus et mis en œuvre dans le domaine de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE) et dans celui du développement de la petite enfance (DPE) permettent à tous les pays de protéger et de garantir les droits de l'enfant, d'améliorer le rendement de leurs investissements dans le développement des enfants et de leurs familles, et d'élargir les perspectives de transformation des sociétés et des vies. Les services d'intervention précoce chez l'enfant (IPE) et d'apprentissage précoce inclusif, de garde d'enfants, de fréquentation des classes préscolaires et primaires aident les pays à soutenir les familles et les systèmes éducatifs, afin que TOUS les enfants, y compris ceux exposés aux situations à risque ou qui souffrent de retards de développement et de handicap, puissent participer pleinement à des activités appropriées d'apprentissage précoce et formel (Shaeffer, 2019)^{1,2}. Les programmes d'EPPE/DPE portent sur la période comprise entre la préconception et l'âge de huit ans, tandis que les programmes d'IPE s'adressent aux familles dont les enfants sont âgés de de zéro à cinq ans. L'ensemble des systèmes et programmes d'EPPE/DPE et d'IPE constitue le fondement de l'apprentissage, du développement, de la productivité et de la citoyenneté tout au long de la vie.

La SPM soutient les obligations étatiques de tous les gouvernements nationaux et infranationaux, à tous les niveaux de revenus ; elle appuie également les organisations de la société civile, ainsi que les agences et réseaux

régionaux et mondiaux, afin de les aider à surmonter les obstacles préexistants à la prestation de services efficaces en matière d'EPPE/DPE et d'IPE, ainsi qu'à relever efficacement les nouveaux défis découlant de la pandémie de COVID-19. La SPM cherche également à étoffer, sans les remplacer, les politiques nationales et infranationales de la petite enfance, lorsqu'elles sont exhaustives et bien financées.

Ce document stratégique est organisé en quatre sections :

Section 1 : Présente un bref historique de l'EPPE/DPE et de l'IPE, qui a conduit à l'engagement mondial exprimé dans la cible 4.2 des ODD et aux initiatives ultérieures. Elle résume les preuves de l'importance et de l'état de l'apprentissage et du développement de la petite enfance. Enfin, la section met en évidence les défis à relever avant la pandémie et souligne les insuffisances exacerbées par le COVID-19.

Section 2 : Présente le cadre de la SPM pour la petite enfance. Elle décrit l'approche dialogique participative et innovante de l'élaboration de la stratégie et présente la vision, les objectifs, la mission et les principes clés de la SPM.

Section 3 : Définit cinq stratégies pour relever les défis actuels de l'apprentissage et du développement de la petite enfance, en identifiant plusieurs priorités pour chacune d'elles. Dans l'ensemble, la section avance dix-sept priorités.

Section 4 : Le document se termine par une proposition de mise en œuvre et de suivi de la SPM pour la petite enfance. Elle comprend le cadre organisationnel, la description du rôle et des responsabilités de l'équipe de coordination, un plan pour les 100 premiers jours, les activités de suivi et d'évaluation, les liens avec les mécanismes de coordination mondiale de l'ODD 4, et les activités de communication et de sensibilisation.

“Nous devons donner aux enfants un départ équitable, bienveillant et sain à l'école et dans la vie. L'approche holistique de la SPM peut véritablement décoller et s'enraciner dans les systèmes éducatifs”

Stefania Giannini
Sous-directrice générale pour l'éducation, UNESCO

1 L'EPPE est le terme utilisé par l'UNESCO et certains pays pour désigner le développement multisectoriel de la petite enfance (DPE) qui comprend la santé, la nutrition, la disponibilité de l'eau, les conditions sanitaires et l'hygiène, l'éducation et la protection des enfants. Cependant, l'EPPE privilégie généralement l'inclusion dans l'éducation dès la petite enfance (EPE), avec une attention particulière à l'éducation initiale (0 à 3 ans), au soutien aux parents et à l'éducation préscolaire, et un intérêt moindre pour les soins aux enfants, la santé, la nutrition et la protection (UNESCO, 2010). Le DPE est un terme entièrement multisectoriel qui est utilisé par la plupart des pays, des agences et des réseaux. Il inclut tous les secteurs évoqués précédemment et met l'accent sur le développement global de l'enfant dans tous les domaines en cause. L'intervention auprès de la petite enfance (IPE) est un domaine distinct qui fournit des services intégrés aux enfants en situation de risque, souffrant de retards de développement ou de handicaps. Les IPE relèvent généralement des ministères de l'Éducation, en partenariat étroit avec les ministères de la Santé et de la Protection (Guralnick, 2011 ; Vargas-Barón, et al., 2019).

2 Les situations à risque comprennent un poids insuffisant à la naissance, les naissances prématurées, les maladies chroniques, une extrême pauvreté, les retards de croissance, les expériences traumatiques, etc.

1. Importance de la petite enfance et état des progrès réalisés

Points forts et réalisations dans les domaines de l'EPPE/DPE et des IPE

La communauté internationale a commencé à s'intéresser de près à l'EPPE/DPE et aux IPE dans les années 1960 et 1970, avec les travaux de recherche menés en Colombie sur l'impact de la malnutrition et des maladies chroniques sur le développement de l'enfant (Super, Herrera et Mora, 1990). Par la suite, l'adoption d'importants instruments relatifs aux droits de l'homme, de cadres mondiaux, de politiques nationales, de programmes, de bonnes pratiques, ainsi que la création de réseaux ont renforcé le soutien à l'EPPE/DPE. L'instrument normatif international le plus important dans ce domaine est la *Convention relative aux droits de l'enfant*, qui reconnaît aux enfants des droits fondamentaux, dont celui d'accéder et de bénéficier de services d'EPPE/DPE (CRC, 1989). Parmi les autres instruments normatifs applicables à l'EPPE/DPE figurent la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* (CRDPH, 2006), la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW, 1979), la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA, 2007), le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC, 1966) et la *Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* (CADE, 1962).

La cible 4.2 des ODD

« D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire »

Le *Cadre d'action Éducation 2030* (2015) constituent les premiers engagements mondiaux forts en faveur de l'EPPE/DPE. Cette démarche a conduit à d'autres déclarations internationales, telles que *l'Initiative du G20 en faveur du DPE* (2018) et l'affirmation de l'accès universel aux programmes

de DPE dans *l'Agenda 2063 de l'Union africaine* (2018). Sur le plan programmatique, le Cadre pour des soins attentifs (« Nurturing Care Framework » – NCF) proposé par l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale, comporte cinq domaines : la santé, la nutrition, les soins répondant aux besoins, la sécurité et la sûreté, l'apprentissage précoce. Le NCF formule des conseils très complets sur le soutien et les services holistiques nécessaires aux jeunes enfants et à leurs familles, en donnant un élan particulier au programme « survivre et s'épanouir » (Britto et al., 2017). Le Partenariat mondial pour l'éducation, à travers son programme Partage des connaissances et d'innovations (KIX), et l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP) attirent également l'attention sur l'importance de l'EPPE/DPE³. Le Réseau mondial d'action pour le DPE (ECDAN)⁴ a été créé, ainsi que des partenariats, des réseaux et des coalitions organisationnelles aux niveaux régional et national. Le soutien majeur de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'OMS, de la Banque mondiale, des banques régionales de développement, des donateurs bilatéraux et d'organisations, telles que l'Open Society Foundations et la Bernard van Leer Foundation, a favorisé la croissance des systèmes nationaux d'EPPE/DPE et d'IPE. En 2019, reconnaissant le pouvoir transformateur des toutes premières années de la vie, 76 pays et un territoire ont adopté des politiques nationales d'EPPE/DPE, et 14 autres sont actuellement en train de les élaborer (Vargas-Barón et al., soumis aux fins de publication).

Depuis des décennies, l'importance des toutes premières années de la vie pour l'apprentissage, le comportement, l'emploi et l'état de santé à long terme ne cesse de se confirmer.

D'abondantes recherches en neurosciences, en psychologie du développement et en sciences cognitives révèlent la nécessité d'éviter ou de réduire les risques graves pour le développement des nourrissons et des jeunes enfants, de manière à favoriser un développement sain et à mettre en place des facteurs de protection. L'importance des soins attentifs et du rôle des familles, des services de garde de qualité, des communautés de soutien et des environnements politiques favorables est largement documentée (Black et al., 2017). La recherche relative aux services de garde d'enfants de qualité,



3 <https://www.globalpartnership.org/what-we-do/knowledge-innovation>

4 <https://www.ecdan.org/>

accessibles et abordables, ravive l'intérêt pour ce domaine négligé (UNICEF, 2019c). La science de l'intervention nous permet de mieux cerner les pratiques qui fonctionnent, et notamment de comprendre les questions de mise en œuvre indispensables à l'efficacité. D'éminents économistes apportent des preuves très concrètes des avantages à long terme de l'investissement dans l'EPPE/DPE et du prix de l'inaction (Heckman, 2007). Investir dans l'EPPE/DPE est fondamental pour améliorer le développement des enfants, éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités, éliminer la famine, garantir une vie saine, atteindre l'égalité des sexes et promouvoir des sociétés pacifiques (Heckman, 2007 ; Richter et al., 2017 ; Black et al., 2017 ; Hoddinott et al., 2013). Le rapport entre le rendement économique et les coûts pourrait atteindre 18 : 1 pour des interventions telles que la prévention des retards de croissance (Hoddinott et al., 2013).

De solides preuves empiriques révèlent que les conditions d'une bonne santé, du développement cognitif et du bien-être social se créent tôt dans la vie, y compris pendant la période précédant la conception et la grossesse. Des études montrent que la santé, la nutrition et le degré de préparation générale à la parentalité des futurs mères et pères ont une incidence sur les conditions de naissance. En outre, les mauvaises expériences, notamment la malnutrition, le stress, la négligence et les abus, ainsi que le manque de stimulation pendant les premiers mois de la petite enfance, nuisent au développement du cerveau en affectant négativement le nombre, les connexions et l'organisation des cellules cérébrales qui, à leur tour, menacent la santé, la nutrition et le développement cognitif et social des enfants (Britto et al., 2017 ; Conseil scientifique national sur l'enfant en développement, 2020).

Tandis que les fondations de la santé, du comportement et de la cognition se construisent au cours des 1 000 premiers jours de la vie, une perspective axée sur le parcours de vie montre la façon dont les étapes ultérieures de l'enfance s'appuient sur ces bases pour promouvoir un développement optimal (Bundy et al., 2017). Une analyse des données longitudinales issues de grandes études de cohorte au Brésil et en Afrique du Sud révèle les effets positifs des soins attentifs précoces, des soins répondant aux besoins et des possibilités d'apprentissage précoce sur la capacité cognitive et le capital humains à l'adolescence (Trude et al., 2021). L'EPPE/DPE attire également l'attention sur l'importance de valoriser les acquis de l'apprentissage précoce et de l'enseignement préscolaire, en assurant une bonne transition, tant pour les parents que pour les enfants, vers les premières années de l'école primaire et préconise la poursuite de l'apprentissage des enfants par le jeu et par des projets jusqu'à l'âge de huit ans au moins (Achanfuo Yeboah, 2010 ; OCDE, 2017). En Jamaïque, les

enfants souffrant d'un retard de croissance dans la petite enfance et qui ont bénéficié des interventions destinées au personnel soignant⁵, visant à leur offrir des soins répondant à leurs besoins et des activités d'apprentissage précoce, ont vu à l'âge adulte leurs revenus augmenter de 25 % par rapport à ceux qui n'ont pas bénéficié de ces services, ce qui leur a permis d'être au même niveau que leurs pairs ne souffrant pas de retard de croissance (Gertler et al., 2014).

Des preuves de plus en plus nombreuses révèlent l'efficacité de favoriser les soins attentifs et les interventions auprès de la petite enfance. Les

environnements favorables, englobés dans le terme « soins attentifs », peuvent stimuler le développement optimal du nourrisson (Organisation mondiale de la santé, UNICEF, Groupe de la Banque mondiale (2018) ; Britto et al., 2017 ; Hanson & Gluckman, 2016). Plus précisément, des services complémentaires d'IPE de qualité peuvent modifier la trajectoire du développement neural et prévenir les retards de développement et les handicaps secondaires associés à la pauvreté, à la malnutrition et à d'autres risques socioculturels. Les services d'IPE visant les enfants en situation de risque ou souffrant de retards de développement et de handicaps se sont développés rapidement et, en 2019, ils étaient proposés dans au moins 98 pays, dont 53 % de PRMI (Vargas-Barón, et al., 2019b).

Les services d'EPPE/DPE ont réalisé des progrès considérables dans l'amélioration des conditions de naissance et des taux de survie des enfants, et de nombreux pays soutiennent les familles vivant dans la pauvreté via des programmes d'aide sociale et des subventions. Les programmes fournissent de plus en plus de services à la petite enfance aux communautés rurales et éloignées, et prônent un recours accru à la langue maternelle dans l'apprentissage précoce et l'alphabétisation. Les taux de fréquentation de l'enseignement préscolaire ont progressé lentement dans toutes les régions du monde, avec une participation égale des jeunes filles et des jeunes garçons. Cependant, il reste beaucoup à faire pour surmonter les retards de développement pendant la période de 0 à 3 ans, atteindre l'équité entre les sexes, garantir une inclusion totale et mieux servir les enfants vulnérables vivant dans des familles en grande précarité.



⁵ Dans ce document, les soignants sont définis comme un membre de la famille ou une tierce personne rémunérée qui s'occupe régulièrement d'un jeune enfant avec ou sans handicap. Les enseignants et les éducateurs sont des personnes qui enseignent dans une école maternelle ou primaire. Les éducateurs peuvent également donner des cours à d'autres enseignants.

Ces dernières années, les données statistiques disponibles sur l'EPPE/DPE ont considérablement augmenté. Une multitude d'outils de mesure ont été mis au point dans toutes les régions du monde pour évaluer le développement de l'enfant et les résultats des programmes, signe d'une ingéniosité technique et d'une forte volonté d'améliorer la base de données de l'EPPE/DPE. Les progrès réalisés en matière de disponibilité des données sont dus à l'inclusion de questions sur la santé, l'apprentissage, la nutrition et l'environnement familial des enfants dans les programmes d'enquêtes nationales et internationales auprès des ménages, comme les enquêtes démographiques et sanitaires (EDS) soutenues par l'USAID, et les enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) appuyées par l'UNICEF ; ces avancées sont également dues au lancement d'initiatives de suivi régionales et nationales. D'importants cadres régionaux et internationaux et des indicateurs mondiaux et régionaux de l'EPPE/DPE permettent un certain degré de comparaison entre les pays. Des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de systèmes d'information pour la gestion (SIG) des secteurs nationaux qui évaluent certains investissements sectoriels, ainsi que les résultats et les impacts de services spécifiques d'EPPE/DPE dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) et, parfois, dans celui des droits et de la protection de l'enfant.

Insuffisance des investissements dans les premières années : de la préconception à l'âge de trois ans. Les services destinés à la préconception, à l'éducation et aux soins prénataux, ainsi qu'aux enfants de zéro à trois ans et à leurs familles, qu'il s'agisse de nutrition, de santé, de soutien à la parentalité, de revenus ou de garde d'enfants, sont peu répandus et peu équitables (Devercelli et Beaton-Day, 2020). Si la période comprise entre la naissance et trois ans constitue la phase d'importance critique du développement rapide du cerveau des enfants, au moins 250 millions de jeunes enfants, soit 43 % des moins de 5 ans dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI), sont fortement exposés au risque de ne pas atteindre leur plein potentiel (Black et al., 2017).

Nos défis avant et après COVID-19

Les conventions internationales n'ont pas été pleinement mises en œuvre et les droits à l'EPPE/DPE méritent une légitimité accrue dans les politiques et autres cadres juridiques. Même si tous les



États ont ratifié une ou plusieurs des conventions normatives internationales énumérées ci-dessus, qui garantissent les droits des enfants, des parents et des femmes, et stipulent l'obligation des États de faire respecter ces droits humains, de nombreuses inégalités et injustices subsistent dans la plupart des pays. La législation internationale sur les droits de l'homme reconnaît les droits de la petite enfance, notamment en matière d'éducation, de soins de santé, de nutrition et de protection, comme l'explique, par exemple, l'*Observation générale 7 non contraignante de la CDE : Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* (Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, 2005). Ce document réaffirme les droits des jeunes enfants et rappelle que la CDE « doit être appliquée de manière holistique dans la petite enfance ». Par ailleurs, malgré l'engagement politique des États en faveur de l'ODD 4 – Éducation 2030, la garantie d'au moins une année d'éducation préscolaire universelle de qualité, gratuite et obligatoire, n'a pas encore été reconnue comme un droit, en vertu de la législation internationale sur les droits de l'homme. La question de l'éducation pré-primaire publique « gratuite » n'a pas encore été soulevée dans les politiques et cadres juridiques applicables de nombreux pays. Les États ne sont soumis à aucune obligation contraignante pouvant constituer une « mesure de protection majeure » pour les enfants (UNESCO, 2021). Il est nécessaire de définir un cadre normatif international pour clarifier davantage le domaine d'application et l'étendue de l'EPPE/DPE, en vertu de la législation internationale sur les droits de l'homme et des obligations connexes des États. Au niveau national, il est indispensable de définir des politiques d'EPPE/DPE et/ou d'autres cadres juridiques pour mettre en œuvre les droits et les objectifs internationaux. Dans les pays où ces instruments existent déjà, beaucoup devront être renforcés.

Une volonté politique peu affirmée a paralysé le développement de tous les services d'EPPE/DPE.

L'engagement politique, social et financier en faveur de ce programme est insuffisant aux niveaux mondial, régional, national et infranational. Faute d'une volonté des autorités à augmenter considérablement les investissements publics dans les services essentiels pour soutenir la période fondatrice de la vie des enfants, nombre d'entre eux, notamment ceux issus de familles à faibles revenus, sont voués à une vie de privations à long terme, avec des conséquences négatives coûteuses pour la société, notamment des taux élevés d'abandon scolaire, une

instabilité sociale, la détention et la criminalité juvéniles, une faible productivité économique et davantage de maladies chroniques liées à la malnutrition précoce et permanente.

Des politiques, des systèmes de suivi et d'évaluation et des services d'EPPE/DPE plus nombreux et améliorés sont nécessaires pour atteindre les cibles des ODD. Plus précisément, les progrès vers la réalisation de la cible 4.2 ont été fortement ralentis. Toutefois, c'est la première fois que la question de l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) et du développement de la petite enfance (DPE) est officiellement incluse dans un cadre de suivi mondial, assortie de cibles limitées dans le temps. Malgré les progrès réalisés dans la production de données statistiques, des lacunes importantes persistent, notamment en ce qui concerne la mesure des pratiques de soins attentifs et l'équité et la qualité des services. Rares sont les systèmes de suivi et d'évaluation (S&E) multisectoriels nationaux et sous-nationaux compétents en matière d'EPPE/DPE conçus pour informer les politiques, les plans d'action et les programmes nationaux et infranationaux en faveur de la petite enfance, notamment dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI). Certains aspects du développement de l'enfant, difficiles à mesurer, sont largement ignorés dans les données collectées. Il est urgent d'améliorer les données relatives à l'EPPE/DPE, afin de garantir la fiabilité des politiques et programmes concernés. Si la quantité de données statistiques existantes augmente, leur portée, leur couverture et leur fréquence restent très variables. Des données supplémentaires sur la socio-démographie, la géographie, les services et les résultats sont particulièrement nécessaires pour élaborer des politiques d'EPPE/DPE efficaces, ainsi que des plans d'action et des programmes chiffrés, et aussi pour mesurer le développement de l'enfant et évaluer les progrès nationaux et infranationaux dans le temps.

À l'heure actuelle, les données sur les services, ventilées et établies sur la base de numéros d'identification individuels uniques, ainsi que les systèmes de suivi des enfants font défaut dans de nombreux pays. Lorsque des évaluations sont menées, elles ont tendance à ne porter que sur la mesure quantitative des intrants et des produits des services, plutôt que sur celle de leurs processus et de leurs résultats, en termes de développement de l'enfant et d'impacts.



Pour concrétiser l'ODD 4.2, ses indicateurs 4.2.1 et 4.2.2, ainsi que les cibles connexes de l'EPPE/DPE, les pays doivent absolument augmenter significativement leurs investissements dans la période de la petite enfance (UNICEF, avril 2019).

Investir dans l'EPPE/DPE est d'une importance capitale pour améliorer le développement de l'enfant, éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités, en finir avec la faim, garantir une vie en bonne santé, réaliser l'égalité des sexes et promouvoir des sociétés pacifiques (Heckman, 2007 ; Richter et al., 2017 ; Black et al., 2017 ; Hoddinott et al., 2013). Le rapport entre rentabilité économique et coûts pourrait atteindre 18 :1 dans le cas d'interventions telles que la prévention des retards de croissance (Hoddinott et al., 2013). Les dépenses publiques et non publiques consacrées à l'EPPE/DPE et aux IPE sont très peu renseignées aux niveaux national et infranational. Les données financières disponibles concernent principalement l'enseignement préscolaire et mettent en évidence le faible niveau des dépenses publiques destinées à ces services, qui représentent en moyenne 2 % des budgets de l'éducation dans les pays à faible revenu, un pourcentage bien inférieur à l'objectif de 10 % des budgets de l'éducation recommandé par Theirworld, l'UNICEF et d'autres organismes (Ibid. ; Zubairi & Rose, 2017). En 2017, en moyenne 6,6 % des budgets de l'éducation nationaux et infranationaux ont été alloués à l'enseignement préscolaire, et près de 30 % des pays ont déjà atteint ou dépassé l'objectif de 10 %, y compris certains PRFI. Si l'objectif de 10 % est jugé ambitieux, la plupart des PRFI sont néanmoins susceptibles de l'atteindre d'ici à 2030 (UNICEF, 2019a).

Concernant l'aide internationale, l'enseignement pré-primaire reste sous-financé dans le secteur de l'éducation. Entre 2015 et 2017, si le montant total de l'aide à l'éducation a augmenté de 11 %, celui consacré à l'enseignement pré-primaire a diminué de 27 % (Zubairi & Rose, 2018). En 2002, l'aide annuelle à l'EPPE/DPE n'était que de 1,3 milliard de dollars, avant de passer à 6,8 milliards de dollars en 2016 ; cependant, seul 1 % des budgets de l'éducation était alloué à l'enseignement pré-primaire (UNICEF, 2019a). Compte tenu des coupes budgétaires importantes, liées à la crise de COVID-19, le risque est encore plus grand de voir baisser davantage les ressources financières dédiées à l'enseignement pré-primaire et à tous les services d'EPPE/DPE. Selon les estimations de l'UNESCO, les budgets de l'éducation seront amputés d'au moins 210 milliards de dollars en 2022, simplement en raison de la baisse du PIB. Les pressions exercées pour réaffecter des ressources limitées à la santé et aux filets de sécurité sociale pourraient

réduire de 5 % les budgets de l'éducation, soit une perte totale de 337 milliards de dollars dans ce domaine. D'autres organismes prévoient des réductions encore plus sévères, de l'ordre de 10 % (Action Aid et al., juillet 2020).

Malgré le renforcement considérable des connaissances sur les avantages de l'EPPE/DPE, les investissements dans les toutes premières années n'ont pas suivi l'évolution de la science du développement de l'enfant et



n'ont pas respecté le principe fondamental des ODD, qui consiste à « ne laisser personne de côté ». Pour mettre ce principe en application, le PNUD a présenté un cadre de mise en œuvre comportant cinq facteurs clés : la discrimination, la géographie, la gouvernance, le statut socio-économique, et les chocs et la fragilité (PNUD, juillet 2018). En raison de l'insuffisance des investissements dans l'EPPE/DPE, la pauvreté, les retards de croissance, le faible niveau d'éducation des parents, le handicap, l'exposition à la violence et le défaut d'accès aux services essentiels constituent autant de facteurs nuisant au développement de la petite enfance, dès la conception. De grandes inégalités subsistent au sein des nations et entre elles quant à l'accès physique et financier à l'EPPE/DPE et à la qualité de ces services.

Les enfants appartenant aux communautés économiquement vulnérables et à d'autres communautés et groupes traditionnellement marginalisés, y compris ceux vivant en situation d'urgence et de migration, bénéficient d'un accès réduit, voire inexistant, aux services d'EPPE/DPE et d'IPE. Ces obstacles coïncident souvent avec le niveau économique de la famille et se cumulent, à mesure que les enfants grandissent (Britto et al., 2017). Par exemple, les budgets nationaux et infranationaux consacrés à l'éducation de la petite enfance sont très faibles. En conséquence, la moitié des jeunes enfants dans le monde, soit au moins 175 millions, ne sont pas inscrits dans des programmes préscolaires. Dans les pays touchés par des situations d'urgence, seul 1 enfant sur 3 est scolarisé, et moins de 1 sur 4 dans les pays à faible revenu (UNICEF, 2019a). Si les inscriptions dans l'enseignement préscolaire ont augmenté, l'attrition reste un problème sérieux et il convient d'accorder une plus grande attention aux transitions entre le préscolaire et les premières années de l'enseignement primaire. En outre, la qualité de la programmation tout au long des premières années, depuis la naissance jusqu'à 8 ans, est compromise par de mauvaises conditions de préparation, de supervision et de soutien au personnel, des classes surchargées, une pédagogie et/ou une langue d'enseignement inadaptées aux jeunes apprenants, ainsi que par des programmes et des infrastructures sous-financés. Cette situation est partiellement imputable à l'absence de plans d'action chiffrés, accompagnés de politiques multisectorielles globales, en faveur de l'EPPE/DPE.

Les initiatives internationales de financement et d'assistance technique relatives à l'EPPE/DPE et aux IPE sont mal coordonnées. La plupart des efforts internationaux sont déployés en silos, mettant souvent hors de portée des nations les pratiques, les ressources et l'expertise efficaces dans un cadre multisectoriel. Même si 35 pays au moins ont réussi à élaborer et à mettre en œuvre des politiques multisectorielles solides en matière d'EPPE/DPE, certains autres ont élaboré leurs politiques selon des approches sectorielles plutôt que multisectorielles, ou alors ils n'ont pas encore formulé de politiques relatives à l'EPPE/DPE ou aux IPE.

La plupart des pays sont confrontés à des difficultés pour réaliser des progrès significatifs dans la prestation de services d'EPPE/DPE inclusifs de haute qualité, équitables et culturellement appropriés, en vue de favoriser un développement sain et positif des enfants et des familles, et de libérer tout le potentiel des jeunes enfants. Les efforts bien intentionnés déployés aux niveaux national et infranational ne parviennent pas toujours à porter leurs fruits, pour diverses raisons : absence d'une structure organisationnelle solide pour la mise en œuvre de politiques multisectorielles en matière d'EPPE/DPE et d'IPE ; fragmentation de la gouvernance ; répartition horizontale et verticale des responsabilités et des mandats entre plusieurs niveaux de gouvernement, entraînant un manque de cohérence, de coordination, d'appropriation, de mobilisation, de transparence et de responsabilité au niveau des politiques.

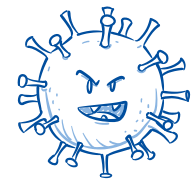
Le nombre relativement faible de programmes nationaux et infranationaux intégrés et multiniveaux qui soutiennent les parents et les familles, et qui sont adaptés à la culture et à la langue, a créé des obstacles à l'engagement et à la participation des familles et des communautés, perpétuant les approches traditionnelles et contreproductives entre le sommet et la base. Il est nécessaire d'améliorer la communication, la coordination, ainsi que la génération, le partage et l'échange de connaissances entre les multiples secteurs et programmes pour permettre aux familles et aux communautés de participer substantiellement à la planification des politiques et à la prise de décision aux niveaux communautaire, infranational et national (Pence, 2013). Une compréhension plus large est indispensable à tous les niveaux de la société en ce qui concerne les droits fondamentaux à l'EPPE/DPE et les taux élevés de retour sur les investissements dans ce domaine, afin de multiplier les ressources financières et humaines pour les services et de mettre en œuvre des approches pangouvernementales fondées sur des données probantes.

Les services d'éducation et de protection de la petite enfance et de développement de la petite enfance (EPPE/DPE) et les services d'intervention précoce chez l'enfant (IPE) n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante pour assurer à certains groupes d'enfants un traitement adéquat (par exemple, enfants souffrant de retards de développement ou de handicaps, vivant dans la pauvreté ou dans des régions reculées, appartenant à une minorité ethnique, à des groupes de migrants, de réfugiés ou de personnes déplacées, affectés ou infectés par des maladies chroniques, enfants autochtones, etc.). Les services de centres aérés, les services d'éducation préscolaire et les enseignants des premières années de l'école primaire sont souvent mal formés, les ratios enfants/personnel et la taille des groupes inadaptés, ce qui nuit à la qualité de l'éducation, des soins et du développement des enfants. Dans le cadre des efforts visant à améliorer l'EPPE, il est important de sensibiliser les gens à l'importance des éducateurs dans ce domaine, afin de promouvoir le statut, l'attrait et la rétention de la profession. Il est indispensable de concevoir des programmes ludiques adaptés à la culture et au développement des enfants, de renforcer la qualification des enseignants et des éducateurs, de prévoir une rémunération adéquate, d'assurer un bon encadrement et un bon soutien, de créer des environnements physiques bien conçus, sûrs et hygiéniques, d'utiliser des matériels pédagogiques et des langues d'apprentissage appropriées.

Beaucoup de pays négligent la diversité, l'inclusion et le passage en douceur du foyer ou des IPE à l'enseignement préscolaire inclusif et aux premières années de l'école primaire. Ces difficultés tiennent souvent à un manque de reconnaissance de ce sous-secteur, à un niveau de formation initiale et de rémunération insuffisant, ainsi qu'à l'absence de formation continue dispensée aux enseignants et aux éducateurs de l'EPPE/DPE, aux experts en IPE, aux prestataires de soins aux enfants rémunérés et au personnel de santé communautaire. Rares sont les professionnels capables de dépister les retards de développement et les handicaps, et de prodiguer des conseils d'orientation efficaces. Les formations existantes ont tendance à se fonder sur la théorie et négligent la formation aux compétences pratiques. Il est nécessaire de mettre en place une supervision réfléchie, des compétences de mentorat et de coaching, un soutien par les pairs et des activités d'évaluation des performances. Le personnel qualifié et motivé de l'EPPE/DPE et des IPE est plutôt mal réparti dans les régions pauvres et éloignées, et de nombreux pays n'ont pas encore élaboré de normes, de directives, d'accréditation et de certification du personnel, de plans de carrière ou de grilles salariales. Le personnel de l'EPPE/DPE souffre toujours de mauvaises conditions de travail, d'un statut précaire et d'une rémunération peu intéressante par rapport à d'autres personnes ayant reçu une formation similaire.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les lacunes actuelles des systèmes d'EPPE/DPE et d'IPE.

Outre la baisse des investissements dans l'éducation, en particulier dans l'apprentissage précoce et l'éducation préscolaire, la pandémie a aggravé les inégalités déjà existantes, nécessitant un réengagement formel, des actions et des ressources spécifiques pour atteindre et donner la priorité aux enfants et aux familles marginalisés (par exemple, les inégalités entre les sexes, les enfants souffrant de retards et de handicaps, vivant dans la pauvreté, dans les minorités ethniques et linguistiques et dans les zones rurales et les îles éloignées, etc.). Selon l'UNICEF, en raison de réponses inadéquates à l'impact de la COVID-19 sur les services à la petite enfance, environ un tiers des jeunes enfants ne se développent pas correctement (UNICEF, 2020) et sont confrontés à des retards de développement, à la malnutrition, à la négligence et même à l'exploitation, avec des impacts potentiels sur leur développement, leur éducation et leur bien-être tout au long de leur vie (Nations Unies, 2000). La fermeture des services d'EPPE/DPE a par ailleurs amplifié les inégalités et les disparités existantes liées au genre entre les enfants, et privé de revenus les soignants rémunérés, principalement des femmes, plongeant ainsi davantage de familles dans la pauvreté.



Les ministères de l'Éducation et, dans une moindre mesure, ceux de la Sécurité sociale, des Femmes et de la Famille, fournissent la plupart des fonds publics destinés à l'enseignement préscolaire et aux services de soins et d'apprentissage précoces, notamment pour les enfants âgés de 0 à 3 ans, par le biais des jardins d'enfants, des crèches, des garderies, des groupes de parents et des programmes d'IPE. La réduction des budgets de l'éducation ou de l'aide sociale a le plus souvent des répercussions négatives sur les enfants de 0 à 5 ans. Dans la plupart des pays, et en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI), les principales sources de financement des services sectoriels, multisectoriels et intégrés de la petite enfance sont fortement comprimées, en raison de la pandémie. Les ministères des Finances, de l'Éducation et de la Sécurité sociale doivent faire de l'investissement dans les services d'EPPE/DPE et d'IPE une priorité absolue pour optimiser le retour sur investissement et donner aux enfants des bases solides pour l'apprentissage tout au long de la vie, la citoyenneté et la productivité (Heckman, 2007 ; Richter et al., 2017 ; Black et al., 2017 ; Hoddinott et al., 2013). Ces ministères doivent également travailler en étroite collaboration avec ceux de la Santé et de la Sécurité sociale pour garantir la prestation de services de soins de santé maternelle et infantile, de santé mentale et de protection, ainsi que leur bonne intégration dans leurs services.

Pendant la pandémie, la plupart des pays ont connu des réductions massives des services de santé primaire, de nutrition, de distribution d'eau, d'assainissement et de protection de l'enfance, exerçant ainsi un impact négatif sur l'état de santé des enfants. De nombreux pays ont pris du retard dans l'enregistrement des naissances, dans les services de soins de santé primaires, dans les vaccinations et dans le dépistage des troubles du développement. Cette situation a eu des répercussions particulièrement préjudiciables sur les enfants souffrant d'insuffisance pondérale à la naissance, de retard de croissance et d'émaciation, ce qui est d'autant plus problématique que des données nutritionnelles récentes montrent que les enfants qui accusent un retard de croissance au cours de la première année de leur vie risquent de ne pas le surmonter (Victoria et al., mars 2021).

Selon la *Commission OMS-UNICEF-Lancet sur l'avenir des enfants dans le monde*, les jeunes enfants à risque, notamment ceux qui vivent dans la pauvreté, ceux qui sont en situation de handicap, ceux qui appartiennent à des minorités ethniques ou à des populations migrantes, seront les premières victimes de la pandémie (OMS, UNICEF, Lancet, juillet 2020). Les signes d'une aggravation de la pauvreté des familles et d'un manque de soutien familial apparaissent déjà dès juillet 2020, plus particulièrement, mais pas uniquement, dans les PRFI. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), une « pandémie de la faim » entraînerait une malnutrition généralisée chez les mères, les nourrissons et les jeunes enfants. Les régions à faible revenu des pays à revenu moyen supérieur et des pays à revenu supérieur subissent également un impact négatif. Dans un tiers des pays, les services de santé destinés aux enfants souffrant de retards de développement et de handicaps ont été perturbés, les services de protection sociale ont diminué dans au moins un quart des pays, alors que les signalements de violences domestiques se multiplient, et le soutien à l'apprentissage a diminué dans au moins la moitié des pays (UNICEF, 2020). De plus, la pandémie a suscité une crise de santé mentale qui a profondément affecté les jeunes enfants, leurs parents et les personnes qui s'occupent d'eux. Il est donc nécessaire de fournir en temps utile aux enfants et aux familles un soutien de base, des services de santé mentale et des services parentaux élargis.

À partir de mars 2020, les services à la petite enfance fournis par des programmes organisés dans des centres, tels que les garderies, les crèches, les centres de soins pour enfants, les jardins d'enfants et les services préscolaires, ainsi que les écoles primaires, ont été fermés dans la plupart des pays (UNESCO, février 2021 ; Gromada et al., juillet 2020). En outre, les programmes

reposant sur les visites à domicile ont été annulés, entraînant la fermeture de la plupart des programmes de développement de la petite enfance à domicile et, dans un premier temps, de pratiquement tous les programmes d'IPE. Les programmes proposés dans des centres et les visites à domicile bénéficient généralement d'un financement public et/ou du soutien d'organisations de la société civile ou du secteur privé, mais les services d'EPPE/DPE, qui dépendent principalement de la participation et du soutien des familles et des communautés, ont été plus rapidement privés de leur budget que ceux tributaires de fonds publics. Dans la plupart des pays, un obstacle majeur réside dans l'impossibilité pour les familles vivant dans la pauvreté de se connecter à internet et aux téléphones portables (Nugroho et al., 2020).

Des efforts importants sont nécessaires pour améliorer l'accès, le nombre et la qualité des programmes et des ressources numériques en faveur des services d'EPPE/DPE, ainsi que pour permettre aux programmes d'apprentissage à domicile d'inclure les jeunes enfants et leurs parents. L'explosion des technologies de l'information et de la communication (TIC) a créé des opportunités sans précédent pour les enfants et les jeunes de communiquer, de se connecter, de partager, d'apprendre, d'accéder à l'information et d'exprimer leurs opinions sur des sujets qui concernent leur vie et leur communauté. Mais l'accès plus large et plus facile à internet et à la technologie mobile pose également des problèmes importants pour la sécurité des enfants, tant en ligne que hors ligne (Directives de la Conférence des Parties [COP] de l'Union internationale des télécommunications [UIT], 2020). Les programmes d'IPE se sont avérés plus résistants et, si certains d'entre eux ont subi de modestes coupes budgétaires, la plupart ont continué à fournir des services de base et ont mis au point des moyens d'atteindre les familles à l'aide de téléphones portables, de médias numériques, de télé-visites, de vidéos, de rassemblements par zoom et de matériel divers⁶.

Selon les recommandations de la Société internationale de pédiatrie sociale et de santé infantile, les pays doivent « veiller à ce que les services de santé, d'éducation, d'intervention précoce et de protection des enfants et des familles soient considérés comme des services « essentiels » et ne soient pas interrompus pendant la pandémie » (ISSOP, mai 2020). Ce point est extrêmement important, car il classe le personnel chargé de l'éducation précoce, des IPE, de la santé, de la nutrition et de la protection parmi les « travailleurs essentiels », ce qui permet de garantir le maintien de ces services.



⁶ De nombreux programmes d'IPE sont désormais capables de servir davantage de familles et d'enfants, car ils peuvent effectuer plus de visites à domicile par jour, grâce aux moyens numériques. Après la pandémie, les programmes d'IPE devraient continuer à fournir des services mixtes, en présentiel et à distance, et rétablir les visites en présentiel, élargissant ainsi leurs services et réduisant potentiellement les coûts par enfant bénéficiaire. Une étude de suivi de ces programmes est indispensable.

2. Cadre de la Stratégie de partenariat mondial pour la petite enfance

Pour relever ces défis pressants et « mieux construire l'avenir » après la pandémie, il est urgent de concevoir des politiques et des programmes pangouvernementaux en faveur de l'EPPE/DPE et des IPE aux niveaux mondial, régional, national et infranational.

Sans une action collective immédiate et une volonté politique plus affirmée, les efforts durement consentis au cours des dernières décennies pour élargir l'accès aux services seront vains. Les gouvernements et la communauté internationale doivent agir rapidement pour atténuer les nombreux impacts négatifs de la pandémie sur les enfants. La priorité doit être donnée aux enfants vivant dans la pauvreté, aux groupes ethniques et linguistiques minoritaires, aux zones urbaines et rurales marginalisées, aux enfants souffrant de retards de développement et de handicaps, et à ceux victimes de catastrophes liées au climat, de migrations, de conflits et d'autres désastres humanitaires.

Notre partenariat

Afin de mobiliser les initiatives politiques et de galvaniser l'action collective, une approche participative a été adoptée dans l'élaboration de la SPM pour l'éducation et la protection de la petite enfance, sous la direction de Son Altesse Royale la Princesse Laurentien des Pays-Bas, envoyée spéciale de l'UNESCO, et de Stefania Giannini, sous-directrice générale de l'UNESCO pour l'éducation.



La SPM a été élaborée dans le cadre d'un dialogue novateur lancé avec les ministres de l'Éducation de certains pays amis et avec les agences partenaires de l'UNESCO œuvrant dans le domaine de l'EPPE/DPE. Les idées formulées dans la SPM ont été recueillies lors d'une série de réunions et de consultations préparatoires internationales, suivies d'une session de haut niveau avec les ministres et les dirigeants des agences (voir *annexe 2* pour la liste des participants et la date des réunions). Cette approche participative visait à coconstruire la SPM, à rassembler l'ensemble des connaissances de tous les pays et programmes, à créer un fort sentiment d'« appropriation » mondiale de la Stratégie, et à donner aux autorités, aux acteurs, aux réseaux et aux programmes nationaux et infranationaux d'EPPE/DPE les moyens et l'inspiration nécessaires pour partager leurs connaissances et collaborer autour d'une vision commune.

« Nous ne voulons pas qu'il s'agisse d'une stratégie sur papier. Nous voulons agir dans tous les pays du monde. Nous sommes tous copropriétaires de cette stratégie. Le résultat est un engagement réel envers le contenu de la SPM. Je m'y engage parce que je crois au processus qui sous-tend l'élaboration de la stratégie. »

Son Altesse Royale la Princesse Laurentien des Pays-Bas

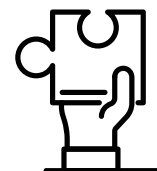
Vision

Les droits et les services fondamentaux de la petite enfance sont le fondement du développement positif de l'enfant, du bien-être familial, de l'apprentissage tout au long de la vie et du développement durable ; par conséquent, toutes les nations feront de l'investissement dans les services d'EPPE/DPE leur priorité absolue d'ici à 2030.



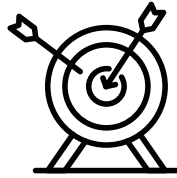
Mission

La mission de la SPM consiste à soutenir les obligations des États à l'égard des enfants et des familles de tous les gouvernements nationaux et infranationaux, et à aider les partenaires à surmonter les obstacles à la prestation de services efficaces à la petite enfance, compte tenu notamment des nouveaux obstacles et des impacts majeurs provoqués par la pandémie de COVID-19.



Objectifs

Les partenaires de la SPM sont unis autour de la vision et de la mission de la SPM :



- Mobiliser toutes les nations et les agences internationales concernées pour qu'elles collaborent à la réalisation des cibles des ODD liées à l'EPPE/DPE, en mettant l'accent sur la cible 4.2 de l'éducation pour le développement et l'éducation de la petite enfance, ainsi que sur les cibles portant sur la santé, la nutrition, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les droits, la protection, le handicap et le genre.
- Renforcer les partenariats inter-agences et mondiaux existants et en établir de nouveaux, le cas échéant, pour assurer la coordination et la collaboration nécessaires à la mise en œuvre d'un plan d'action chiffré et **axé sur les missions**, assorti de stratégies axées sur les résultats en termes de politiques et de services, afin d'améliorer le développement de l'enfant et le bien-être familial, et d'étendre et d'améliorer les services d'EPPE/DPE dans tous les pays, de manière à aider TOUS les enfants à réaliser leur plein potentiel.
- Augmenter substantiellement les investissements progressifs dans l'éducation préscolaire dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI), en passant d'une moyenne de 2 % des budgets de l'éducation en 2018 à 10 % d'ici à 2030, conformément aux recommandations de l'UNICEF (2019a).
- Étendre l'aide internationale annuelle à l'éducation préscolaire d'une moyenne de 7 % en 2016 à au moins 10 % des budgets de soutien à l'éducation d'ici à 2030, conformément aux recommandations de l'UNICEF (ibid.).

Principes

Notre action sera guidée par les principes clés suivants, fondés sur les droits de l'enfant et de la famille :



- Les droits de l'enfant et des parents, garantis par les conventions énumérées ci-dessus, constituent le fondement essentiel du bon développement de l'enfant et de la famille.
- Conformément au principe fondamental de l'Agenda 2030 pour le développement durable, tous les services d'EPPE/DPE doivent s'efforcer de « ne laisser aucun enfant de côté », en veillant à ce que ces services soient totalement inclusifs, accessibles, abordables, sensibles à la dimension de genre, équitables, adaptés au développement de chaque enfant, de haute qualité et pleinement responsables.
- Les pays doivent préparer des politiques multisectorielles d'EPPE/DPE avec la participation de tous, afin de garantir un sentiment d'appropriation et le respect des droits de l'enfant, tout en répondant aux besoins essentiels des enfants et des parents et en assurant la continuité des soins, en offrant des services

bien coordonnés et exhaustifs à toutes les familles et à tous les enfants, en privilégiant ceux qui en ont le plus besoin.

- Les services axés sur la famille prônent les visites à domicile, les services hybrides à domicile et en centre, les programmes liés à la parentalité, les soins attentifs, l'autonomisation et les droits des parents et des tuteurs légaux, en tant que partenaires à part entière du développement de l'enfant, en veillant à ce que chaque enfant soit entouré d'une famille et ne soit jamais placé dans un orphelinat.
- Les parents et les tuteurs légaux sont les premiers à avoir le droit et la responsabilité de promouvoir le développement et le bien-être des enfants, et le droit de consentir à ce que leur enfant bénéficie de tels services.
- Pour protéger les droits de l'enfant en situation d'urgence, les services d'EPPE/DPE et d'IPE doivent y être intégrés, afin d'aider les enfants à se remettre des traumatismes et de la dépression.
- Les enfants en situation de danger, présentant des retards de développement et des handicaps, tout comme leurs parents, ont le droit de bénéficier de services d'IPE.
- Toutes les familles, quels que soient leur appartenance ethnique et leur groupe linguistique, ont le droit de bénéficier de services d'EPPE/DPE adaptés à leur culture et fournis dans leur langue maternelle.
- Les enfants et les mères victimes de violences domestiques ou d'autres traumatismes ont le droit d'être protégés en lieu sûr, et de bénéficier de services liés à la petite enfance, à la parentalité et à la justice.
- Les professionnels de l'éducation et de la protection de la petite enfance et du développement de l'enfant (EPPE/DPE) ont le droit de recevoir une formation initiale et continue actualisée, ainsi que de bénéficier de possibilités de certification, de plans de carrière, de grilles de salaires et de superviseurs bienveillants.
- Pour faire respecter les droits de l'enfant, il faut créer, aux niveaux national et infranational, des structures organisationnelles d'EPPE/DPE et des systèmes de coordination multisectoriels, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes multisectoriels efficaces. De même, aux niveaux mondial, régional, national et infranational, les réseaux et les coalitions d'EPPE/DPE doivent coordonner leurs principales initiatives en faveur des pays et des programmes.

Dans le sillage de la pandémie, le monde entier lance un appel à « mieux construire l'avenir ». En réponse, la SPM crée un engagement unifié inter-agences, articulé autour de 5 stratégies clés et de 18 priorités stratégiques visant à relever les défis évoqués précédemment. Il est urgent de mobiliser, de manifester un engagement résolu et de prendre des mesures décisives mais souples pour s'assurer que les services de développement holistique de la petite enfance seront favorisés, planifiés, bien financés, rapidement mis en œuvre et suivis, de façon à surmonter les effets dévastateurs de la pandémie sur le développement de l'enfant et le bien-être de la famille.

3. Stratégies axées sur les résultats

Pour relever les défis actuels, il est indispensable que les pays et les provinces se mobilisent, car c'est dans les pays que se prennent les décisions politiques et financières qui influencent directement le développement et l'apprentissage des enfants. Dans le cadre d'un partenariat multisectoriel, nous nous engageons activement à fournir des canaux de communication et de coordination entre les acteurs de toutes les régions et de tous les secteurs, afin de dégager des synergies et d'accroître l'efficacité des efforts collectifs, de concevoir et de découvrir des innovations fondées sur des données probantes, en vue de favoriser la mise en œuvre à grande échelle.

Pour atteindre ces objectifs, **cinq stratégies axées sur les résultats** ont été définies, chacune assortie de ses propres priorités stratégiques, incluant des suggestions d'initiatives et proposant des indicateurs, des mesures et des objectifs ambitieux mais réalisables.

1. Exploiter les données probantes pour soutenir l'action et les droits.
2. Exploiter les données, le suivi et l'évaluation pour renforcer la responsabilité.
3. Promouvoir les efforts des pays visant à améliorer l'accès, l'inclusion, l'équité et la qualité.
4. Aider les pays et les agences internationales à renforcer les politiques, la gouvernance, le financement et les campagnes de sensibilisation.
5. Stimuler la coordination et la coopération internationales et nationales.

Les sections ci-dessous présentent chacune des cinq stratégies de résultats avec leurs priorités stratégiques pertinentes, les initiatives proposées, les indicateurs, les mesures et les cibles. L'équipe chargée des résultats de la SPM préparera toutes les informations, définitions, critères et calendriers requis pour les métadonnées.

En encourageant la coopération internationale, l'apprentissage par les pairs, le plaidoyer et l'application de données probantes, nos principaux objectifs opérationnels sont les suivants :

- 1) **construire rapidement une coalition de partenaires à plusieurs niveaux pour faire évoluer les politiques et programmes de l'EPPE/DPE vers des solutions pratiques et des investissements et dépenses financières plus importants, plus efficaces et plus équitables, et**
- 2) **veiller à ce que tous les pays atteignent les objectifs de développement durable de la région EPPE/DPE d'ici 2030, en mettant l'accent sur la cible 4.2 de l'objectif de développement durable et sur les objectifs de développement nationaux et infranationaux pour les jeunes enfants et les familles.**

Stratégie



Exploiter les données probantes pour l'action et les droits

Priorité stratégique 1.1: Accroître la capacité d'utiliser les données probantes

Malgré la multiplication des preuves démontrant l'importance de la petite enfance, les investissements réalisés pour accroître et améliorer l'utilisation des données restent insuffisants. Les données probantes doivent être traduites et communiquées dans des formats facilement compréhensibles et utilisables par les décideurs, les professionnels et les défenseurs des droits, en vue de transposer les politiques en engagements et en allocations budgétaires. Il est indispensable d'augmenter les investissements pour améliorer la capacité des réseaux mondiaux, régionaux et nationaux de la petite enfance et celle des organisations de la société civile à utiliser les données dans leurs interactions avec les décideurs politiques, en intensifiant leurs efforts de sensibilisation et de mobilisation, et en réunissant les décideurs de haut niveau des différents ministères pour promouvoir le recours aux politiques et programmes fondés sur des données probantes.

Chaque pays doit envisager de produire des rapports annuels sur l'EPPE concernant la situation des jeunes enfants, assortis de recommandations relatives aux mesures à prendre. La programmation et la pratique doivent s'appuyer sur les données d'évaluation des interventions, en particulier celles de la mise en œuvre. La recherche à cycle rapide est nécessaire, elle doit être conduite au moment opportun et répondre aux besoins des communautés. Les institutions de recherche ont besoin de soutien pour mener des enquêtes fiables et mieux communiquer, interpréter et diffuser leurs résultats. Il faut constituer un réseau d'institutions de recherche, y compris des instituts dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI), pour (1) se concentrer sur la recherche liée à la politique, au financement, à la budgétisation et à la pratique, et (2) renforcer la diffusion et l'utilisation de la recherche scientifique de base et des évaluations rigoureuses des programmes. Il faut également soutenir les réseaux mondiaux, régionaux, nationaux et sous-nationaux de DPE, afin de leur permettre de faciliter l'apprentissage, de diffuser et de partager les données probantes, y compris les pratiques prometteuses, auprès de divers publics via leurs plateformes.

Priorité stratégique 1.2: Renforcer les éléments probants en faveur des politiques et des pratiques

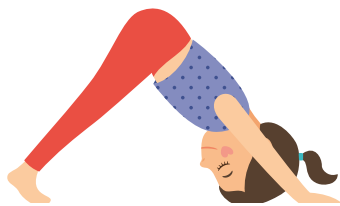
Il est nécessaire de réaliser de nouveaux investissements pour continuer à accumuler des données probantes sur une multitude de sujets, en particulier la recherche sur l'équité et le contexte culturel des jeunes enfants et des familles les plus démunis, par exemple :

- Qu'est-ce qui est le plus efficace, pour quels enfants et dans quelles conditions ?
- Comment les expériences vécues au cours de la toute première période de la vie influent-elles sur l'apprentissage et la santé au cours des premières années du primaire ? Et qu'est-ce qui contribue le mieux à la réussite tout au long du parcours de vie initial ?
- Comment améliorer la mise en œuvre des stratégies multigénérationnelles, y compris les approches familiales globales, pour aider les familles et promouvoir le développement de l'enfant ? Comment mieux coordonner les services ?
- Comment pouvons-nous aider au mieux les enfants et les familles les plus vulnérables : par exemple, ceux qui souffrent de retards et de handicaps, qui vivent dans la pauvreté, qui appartiennent à des minorités ethniques et linguistiques ou qui vivent dans des régions éloignées, ou encore ceux qui sont issus de familles migrantes, réfugiées ou déplacées ?
- Comment construire au mieux un système de prévention pour assurer la sûreté, la sécurité et la protection des enfants ?
- Comment les conditions changeantes (migrations, pandémies, changements climatiques, dégradation de l'environnement) influencent-elles le développement de l'enfant et de la famille ? Quels sont les meilleurs moyens d'y faire face ?

Priorité stratégique 1.3: Renforcer les capacités des réseaux existants et stimuler la création de nouveaux réseaux pour défendre et faire entendre la voix en faveur de l'EPPE/DPE

L'augmentation des investissements dans les toutes premières années de la vie doit devenir une priorité politique mondiale. Trop souvent, des questions plus immédiates et plus visibles retiennent l'attention au détriment des investissements essentiels dans les services aux nourrissons et aux jeunes enfants, dans l'éducation préscolaire, la santé, la nutrition, la protection de l'enfance, le soutien aux familles et d'autres domaines qui renforcent le capital humain. Les voix et la pleine participation des parents, de la société civile et d'autres membres de la communauté sont nécessaires pour apporter des changements à tous les niveaux et faire

pression en faveur d'investissements accrus dans la petite enfance. Il faut davantage de militants pour accroître la visibilité de l'EPPE/DPE et des besoins des jeunes enfants et des familles. Des efforts particuliers doivent notamment être déployés pour accroître la participation du monde des affaires, des médias, de la communauté religieuse et d'autres personnes influentes.



Stratégie



Exploiter les données, le suivi et l'évaluation pour renforcer la responsabilité

Priorité stratégique 2.1 : Suivre les cibles des ODD en faveur de l'EPPE/DPE

Afin d'améliorer la disponibilité des données d'EPPE/DPE pour le suivi mondial, régional, national et infranational, les pays doivent développer des systèmes de suivi des données qui permettront de vérifier les progrès et de rendre compte de la réalisation des cibles des ODD. Les politiques et plans gouvernementaux, y compris ceux des organismes chargés de la collecte des données officielles, doivent accorder une plus grande priorité à la mesure des indicateurs d'EPPE/DPE. Les pays à haut revenu qui manquent de données doivent s'efforcer d'adopter des normes de mesure et de compte rendu des indicateurs d'EPPE/DPE comparables au niveau international, chaque fois que possible, même si de nombreux pays et régions peuvent avoir du mal à aligner les données et les catégories de systèmes existantes sur des indicateurs comparables au niveau international. Les pays diffèrent quant aux tranches d'âge concernées par les services d'EPPE, aux ratios enfants/enseignant exigés, au contenu des programmes, etc., autant d'éléments favorables à leurs propres systèmes mais non comparables au niveau international. Les nations aux ressources limitées ont besoin d'un soutien plus fondamental, y compris une assistance technique et financière, tout au long du cycle de gestion des données, depuis la collecte jusqu'à la diffusion. D'autres mesures clés visant à améliorer la disponibilité et l'utilisation des données d'EPPE/DPE consistent à renforcer la collaboration entre acteurs internationaux, nationaux et infranationaux, et à mieux coordonner les initiatives de mesure mondiales et régionales, afin d'éviter toute duplication inutile des efforts. Il est de la plus haute importance de garantir que les pouvoirs publics s'approprient la production et l'utilisation des données, ainsi que d'investir dans les capacités nationales de S&E.

Les pays doivent accorder une plus grande priorité à la mesure des indicateurs des ODD liés à l'EPPE/DPE, qui sont nombreux dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que des droits et de la protection de l'enfant. Cependant, un seul indicateur, le 4.2.1, traite spécifiquement du développement holistique des jeunes enfants : « Proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois, dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe ». Aujourd'hui, il est impératif de rétablir la fourchette d'âge de l'indicateur 4.2.1 aux « enfants de moins de cinq ans ». Les pays doivent accorder une priorité particulière à l'inclusion de l'indice de développement de la petite enfance ou d'un instrument

comparable dans leur enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS), leur enquête démographique et de santé (EDS) ou leur enquête nationale auprès des ménages.

Quant à l'indicateur 4.2.2 des ODD, « Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe », d'importants problèmes de définition persistent. Les pays ont besoin de davantage de conseils techniques pour garantir une mesure complète. Des données doivent également être collectées sur les enfants ayant suivi deux ou trois ans d'enseignement préscolaire ou d'autres formes d'apprentissage organisé.

Priorité stratégique 2.2 : Soutenir la mise en place de systèmes nationaux multisectoriels de S&E de l'EPPE/DPE

Une coopération internationale d'envergure, incluant des séminaires régionaux et nationaux, des services consultatifs et un financement initial pour les coûts de développement, est nécessaire pour soutenir les nations qui n'ont pas encore mis au point un bon système national et infranational multisectoriel de S&E de l'EPPE/DPE. L'expérience montre que de tels systèmes doivent être conçus par étapes, sur une période de trois à cinq ans. Il convient également de veiller à créer des synergies régionales et à soutenir les études cartographiques et les projets de recherche d'évaluation connexes. Tout ce travail doit s'appuyer sur les points forts des pays, respecter le leadership national et permettre aux ministères et organismes nationaux et infranationaux chargés du S&E de l'EPPE/DPE de choisir les options qu'ils jugent les plus efficaces chez eux. Tous les pays seront encouragés et accompagnés dans l'élaboration de rapports annuels sur les indicateurs du bien-être des enfants et des familles, y compris les données provenant des MICS, des EDS, des enquêtes nationales auprès des ménages, des données du Compte à rebours 2030 du DPE, des SIGE et d'autres données nationales et locales.

Priorité stratégique 2.3 : Sécuriser les données et les informations afin d'augmenter et de maximiser les investissements dans l'EPPE/DPE

L'un des principaux défis à relever pour réussir à transposer à plus grande échelle des interventions rentables en matière d'EPPE/DPE et d'IPE consiste à obtenir un financement suffisant et durable (Richter et al., 2017). Afin de mobiliser des ressources nationales et internationales en faveur de l'EPPE/DPE et de garantir l'utilisation efficace des ressources investies dans la concrétisation des résultats de l'EPPE/DPE et des IPE, il faut absolument contrôler les investissements pour élaborer et planifier les politiques en connaissance de cause. Cependant, les informations sur le financement de l'EPPE/DPE et des IPE sont très limitées, souvent en raison de l'absence d'un code commun pour ces services. Par conséquent, la SPM entend accorder une priorité élevée

à l'aide apportée aux nations pour qu'elles améliorent les données leur permettant d'accroître et de maximiser leurs investissements dans les services d'EPPE/DPE et d'IPE, ainsi que de vérifier la transparence, l'équité et l'efficacité des allocations budgétaires et des dépenses. La SPM se propose de combler les principales lacunes dans les connaissances sur les investissements en faveur de l'EPPE/DPE à l'usage des gouvernements nationaux et infranationaux, des agences multilatérales et bilatérales, ainsi que des banques, agences et autres entités régionales. L'examen des investissements publics, l'examen des dépenses publiques et les partenariats public/privé seront pris en compte.

Priorité stratégique 2.4 : Mesurer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le développement de l'enfant et sur les services d'EPPE/DPE et d'IPE

Même si rien ne prouve encore que la COVID-19 a eu des effets plus néfastes sur la santé des jeunes enfants que sur celle des adultes, indirectement, elle a eu des conséquences négatives considérables sur les taux de natalité, sur la santé, la nutrition et le statut socio-affectif des enfants. De nombreux observateurs ont noté l'arrêt du soutien parental et une recrudescence de la violence domestique et des soins de santé mentale, ainsi qu'une augmentation de la pauvreté des enfants. L'impact de la pandémie semble avoir été dévastateur sur les enfants âgés de 0 à 8 ans, et sur les services d'EPPE/DPE, depuis la période précédant la conception jusqu'aux premières années de l'école primaire. Partout dans le monde, la plupart des programmes d'EPPE/DPE ont été fermés pendant des mois, et beaucoup le resteront définitivement, leur personnel ayant été affecté à d'autres tâches – souvent à des services d'urgence, en cas de pandémie dans d'autres régions de leur pays.

D'après les rapports, les services d'IPE ont subi moins de restrictions, et semblent avoir survécu malgré la baisse générale des budgets. Il convient de noter que de nombreux programmes d'IPE ont mis au point des télé-visites innovantes et d'autres méthodes leur permettant de maintenir leurs services. En mars 2021, aucune étude complète n'avait été réalisée sur l'impact de la pandémie sur les enfants, leurs familles et sur la prestation de services. Les organisations de la société civile, les réseaux d'EPPE/DPE et d'IPE, les défenseurs des droits de l'homme, les instituts de recherche et les communautés doivent être encouragés à réaliser des études d'impact de la pandémie. Pour mieux planifier l'avenir, il est urgent de disposer de données clés sur la santé et la nutrition maternelles et infantiles, sur le développement du jeune enfant, sur les pratiques parentales, sur l'apprentissage initial de 0 à 3 ans, sur l'éducation préscolaire, sur les enfants de 6 à 8 ans ne bénéficiant pas de services d'éducation formelle de qualité, sur le bien-être des familles et sur la sécurité, ainsi que sur la protection des enfants.

Stratégie



Promouvoir les efforts des pays visant à améliorer l'accès, l'inclusion, l'équité et la qualité

Priorité stratégique 3.1 : Élargir l'accès et l'engagement, et lutter contre les inégalités et l'exclusion des services d'EPPE/DPE

Comme nous l'avons vu, la pandémie a entraîné la fermeture de nombreux services d'EPPE/DPE, ce qui s'est traduit par une augmentation de la malnutrition infantile, une mauvaise santé chronique et des régressions dans le développement et l'apprentissage des enfants. Même avant la pandémie, alors que les recherches montrent que les services à la petite enfance sont des facteurs d'équilibre permettant à tous les enfants de prendre un bon départ dans la vie, les services d'EPPE/DPE de qualité restaient inaccessibles à de nombreux enfants vivant dans des situations à risque. En période postpandémique, il faudra impérativement améliorer les données sur les populations défavorisées, définir et mettre en œuvre des approches politiques, programmatiques et financières capables de les atteindre efficacement, et élargir l'accès à une gamme complète de services de santé, de nutrition, de soins aux enfants, d'éducation et de protection sociale et infantile dès la petite enfance. Il faut recourir à divers modes de prestation, formels et non formels, notamment l'éducation et le soutien des parents, ainsi que des programmes organisés à domicile, dans la communauté, dans les centres et dans les écoles. Il est nécessaire d'instaurer et de renforcer la participation des familles et des communautés aux programmes d'EPPE/DPE et de donner aux familles les moyens de contribuer au succès de leurs programmes et à en faire la promotion aux niveaux local, régional et central. La prise en charge de la petite enfance, si bénéfique pour les mères travaillant hors du foyer, a été négligée et réclame de toute urgence de nouveaux investissements, de préférence de la part des ministères de l'Éducation (MdE), qui sont en mesure de fournir des orientations normatives, d'améliorer la qualité et de former les soignants (Devercelli & Beaton-Day, 2020 ; UNICEF, 2019d).

En collaboration avec les ministères de la Santé et de la Sécurité sociale, tous les MdE doivent également mettre en place des IPE et des services pré-primaires inclusifs, susceptibles de permettre une transition réussie des enfants en situation de handicap ou vivant dans des communautés défavorisées vers une scolarité primaire inclusive. L'expérience de la pandémie montre qu'il est urgent de procéder à des échanges fondés sur des données probantes concernant les stratégies d'apprentissage à distance adaptées aux parents et aux jeunes enfants vivant dans des conditions variées (notamment l'apprentissage

numérique, télévisuel, radiophonique et manuel). Plutôt que de remplacer les services en présentiel dans les foyers et les centres, il faut créer des systèmes hybrides de sensibilisation, d'apprentissage et de communication. Il faut également promouvoir les communications mixtes bidirectionnelles de haute qualité, combinées aux services directs, plutôt que les services d'apprentissage passif à sens unique. Les MdE doivent travailler avec d'autres ministères et le secteur privé pour combattre la fracture numérique et favoriser un accès équitable aux plateformes numériques permettant les télé-visites, afin d'étendre et de renforcer les services liés à la parentalité et au développement de l'enfant. Parallèlement, il convient de prêter attention à la protection des enfants sur internet aux niveaux de la politique, de la formation et du soutien aux familles et aux enfants.

Priorité stratégique 3.2 : Élargir l'accès aux services d'IPE et renforcer les systèmes nationaux d'IPE en faveur des enfants, de la naissance jusqu'à 5 ans

Même si 98 pays disposent de services d'IPE et que 50 au moins ont mis en place des systèmes nationaux et infranationaux d'IPE, des millions d'enfants, âgés de 0 à 5 ans, en situation de risque, souffrant de retards de développement ou de handicaps, continuent de ne pas bénéficier de ces services. Les unités chargées de gérer les services intégrés d'IPE sont généralement rattachées aux ministères de l'Éducation et sont entièrement coordonnées par ceux de la Santé et de la Sécurité sociale. Face à l'augmentation du nombre d'enfants souffrant de retards de croissance, de maladies chroniques, de traumatismes psychosociaux et de handicaps dus à la pandémie, il est indispensable de renforcer rapidement les programmes d'IPE existants, de soutenir leur personnel et d'exploiter les technologies permettant d'assurer des télé-visites à faible coût, ainsi que des visites à domicile quand elles sont autorisées. Il est urgent de généraliser le dépistage des troubles du développement, l'orientation vers les services d'IPE et l'accès à ces services. Il faut intensifier la collaboration internationale pour aider davantage de gouvernements à mettre en place des systèmes nationaux et infranationaux d'IPE et à promouvoir le dépistage précoce, de façon à repérer les nourrissons et les jeunes enfants présentant des retards de développement et des handicaps, et à étendre la prestation de services d'IPE aux enfants répondant aux conditions requises. Les pays doivent collaborer davantage pour renforcer le soutien aux superviseurs, aux formateurs de formateurs, aux intervenants précoces et aux visiteurs à domicile para-professionnels. Pendant les pandémies et autres crises, les membres du personnel des IPE doivent être qualifiés de « travailleurs essentiels ».

Priorité stratégique 3.3 : Améliorer le nombre et la qualité du personnel chargé de la petite enfance

Il est largement prouvé que le personnel chargé de la petite enfance (enseignants, éducateurs, visiteurs à domicile, auxiliaires de puériculture, personnel de santé) est le principal moteur des soins attentifs et de l'éducation de qualité. Lorsqu'ils sont qualifiés, bien formés et soutenus, et qu'ils bénéficient de conditions de travail décentes, ces travailleurs fournissent des soins inclusifs et des expériences d'apprentissage de qualité qui produisent des résultats positifs en matière de développement de l'enfant. Pour assurer l'efficacité des services de garde d'enfants, de l'apprentissage ludique, des services de santé et des systèmes de protection sociale, il convient de veiller davantage à constituer une main-d'œuvre performante dans le domaine de la petite enfance et à mettre en œuvre des mesures visant à encourager la professionnalisation et la recherche de voies d'accréditation ou de certification. Il s'agit notamment d'élaborer des programmes d'études améliorés et adaptés à la culture, d'accréditer les programmes d'EPPE/DPE, de renforcer les cadres de qualification et de certification, de recruter et de déployer rapidement, notamment en favorisant la présence de travailleurs de qualité dans les domaines de la santé, de la protection et de l'éducation dans les zones rurales, éloignées et défavorisées, de mettre en place une éducation de la petite enfance, un développement professionnel continu et inclusif, et des systèmes d'évaluation efficaces pour les enseignants et les soignants, de prévoir une supervision axée sur la pratique, un mentorat et un soutien pédagogique, et de concevoir des parcours de développement de carrière, des échelles de salaires et de meilleures conditions de travail. Des données sont nécessaires pour planifier la main-d'œuvre de la petite enfance et pour aligner sa formation, les méthodes appliquées aux programmes et aux cursus, les normes et les directives relatives au personnel, l'évaluation des performances et les systèmes de suivi et d'évaluation.

Priorité stratégique 3.4 Soutenir le développement, l'amélioration et le suivi du développement de l'enfant, de l'apprentissage précoce et des normes de qualité des services

Les résultats de l'apprentissage de l'enfant résultent principalement d'une interaction entre la qualité des environnements d'apprentissage, les interactions adulte-enfant et enfant-enfant au sein du foyer, et l'enseignement dispensé par les enseignants dans les structures d'EPPE/DPE, en collaboration avec les parents. Les services d'EPPE/DPE, de la naissance à cinq ans, doivent définir un ensemble clair de résultats en matière de développement et d'apprentissage de l'enfant, qu'ils s'efforcent d'atteindre, conformément à un cadre général de développement, de pédagogie et de programmes scolaires. Les professionnels de l'enfance et les enseignants doivent acquérir les compétences nécessaires

pour travailler efficacement avec des enfants dont les origines, les besoins et les aptitudes sont divers, dans une optique d'inclusion. Ils doivent soutenir et évaluer leurs progrès dans la concrétisation des résultats attendus et se servir des conclusions de l'évaluation pour améliorer leur pratique. Il est nécessaire d'établir un cadre pour les normes de qualité des services applicables à tous les types de prestation d'EPPE/DPE, et de favoriser, de soutenir et de contrôler le respect de ces normes. Pour maintenir la qualité du suivi des services d'EPPE/DPE, il faut définir des indicateurs et des processus de qualité au niveau local, explorer et mettre en pratique des méthodes d'évaluation culturellement et linguistiquement adaptées aux jeunes enfants, mettre à jour les cadres curriculaires pour répondre aux préoccupations nouvelles et contemporaines, notamment l'éducation à la protection de l'environnement, et renforcer les capacités des soignants, des enseignants, des responsables de centres, des formateurs d'enseignants, des superviseurs, des décideurs et des autres intervenants. Les services d'EPPE/DPE inclusifs ont besoin de conseils pratiques, de soutien et d'assistance pour assurer l'amélioration de qualité, l'expansion et la durabilité.

Stratégie



Aider les pays et les agences internationales à renforcer les politiques, la gouvernance, le financement et les campagnes de sensibilisation

Priorité stratégique 4.1 : Renforcer les cadres normatifs internationaux et nationaux de l'EPPE/DPE, afin de garantir l'accès universel à une EPPE/DPE de qualité et inclusive

Sur la base du cadre international en vigueur en matière de droits de l'homme, qui reconnaît les droits de la petite enfance, et afin de s'assurer qu'une priorité élevée est accordée à l'EPPE/DPE, il est essentiel de créer un cadre normatif mondial qui garantira à chacun le droit à des services d'EPPE/DPE de qualité et inclusifs. Ce cadre vise à encourager les pays à inscrire les droits des enfants et des familles dans leurs politiques d'EPPE/DPE et d'IPE. Il est également censé favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales et infranationales, et d'autres cadres juridiques dont les États ont besoin pour garantir l'accès universel aux services essentiels d'EPPE/DPE et d'IPE, comme stipulé dans l'Agenda 2030 pour l'éducation. L'adoption du cadre international relatif aux droits de tous les jeunes enfants et de leurs familles favoriserait grandement l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre des politiques nationales et infranationales en matière d'EPPE/DPE et des autres instruments juridiques.

Priorité stratégique 4.2 : Renforcer la collaboration internationale dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales multisectorielles et de plans d'action chiffrés pour l'EPPE/DPE

Dans la plupart des pays, la collaboration technique et financière internationale doit être renforcée en recourant aux méthodes participatives, afin d'accroître le sentiment d'appropriation nationale et infranationale des politiques à tous les niveaux, en aidant les leaders et les intervenants nationaux à envisager des programmes nationaux et infranationaux, et d'autres options fondées sur des données probantes pour améliorer et étendre les services d'EPPE/DPE, en veillant à ce que les pays consacrent un financement adéquat aux priorités stratégiques de la politique et en soutenant sa mise en œuvre efficace.

Priorité stratégique 4.3 : Promouvoir au moins une année d'éducation préscolaire de qualité, gratuite et obligatoire, dans la planification, la budgétisation et la mise en œuvre du secteur

Conformément à la cible 4.2 des ODD et pour assurer un accès plus large à l'EPPE/DPE et à l'éducation préscolaire à tous les enfants, les pouvoirs publics doivent planifier et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE) de qualité, dans le cadre de leurs plans sectoriels d'éducation nationaux et infranationaux. Dans de nombreux pays, les secteurs de l'éducation doivent associer leurs programmes d'EPPE et de développement de la petite enfance (DPE), notamment l'éducation initiale, les soins aux enfants et leur développement, le soutien aux parents et l'éducation pré-primaire, à la santé, la nutrition, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi qu'aux droits et à la protection de l'enfant. Les ministères de l'Éducation doivent concevoir des initiatives multisectorielles de manière stratégique et les financer, les doter en personnel, les superviser et les contrôler de manière adéquate. Il convient de mettre l'accent sur les initiatives prometteuses en cours, telles que la Boîte à outils interactive visant à améliorer l'éducation de la petite enfance. Dans le cadre des priorités stratégiques 2.2 et 3.3, il faut privilégier l'analyse des données et le développement des capacités aux niveaux national et infranational, afin de permettre aux planificateurs sectoriels de l'éducation et aux décideurs de l'EPPE/DPE de mieux intégrer les besoins multisectoriels uniques des services d'EPPE/DPE dans la planification nationale et infranationale du secteur de l'éducation. Dans le cadre des stratégies 2, 3 et 4, il convient également de renforcer le lobbying de haut niveau, la coordination interministérielle et la collaboration avec les acteurs non étatiques.

Priorité stratégique 4.4 : Augmenter considérablement la part du financement national et de l'aide internationale consacrée à l'enseignement pré-primaire et aux autres services d'EPPE/DPE et d'IPE

Compte tenu des niveaux excessivement faibles des investissements dans les services à l'enfance, de la cible 4.2 des ODD et de la probabilité de réductions de financement dues aux chocs économiques causés par la pandémie, il est indispensable de lancer une initiative majeure en faveur du financement international des services d'EPPE/DPE et d'IPE. Les services de la naissance à trois ans et les services d'éducation précoce inclusifs doivent être soutenus sans réserve. Les pouvoirs publics doivent de toute urgence soutenir l'amélioration et l'expansion des services d'EPPE/DPE et d'IPE, en raison notamment des effets négatifs de la pandémie sur le développement de l'enfant. En 2019,

plusieurs partenaires mondiaux ont lancé un appel à l'action en faveur de l'EPPE, afin de prendre des mesures collectives et complémentaires pour obtenir un changement transformationnel et rentable (UNICEF, et al., 2019). Plaider pour un financement national et international plus conséquent est l'un des cinq domaines d'action. Améliorer la politique et la planification de l'EPPE/DPE en est un autre. L'UNICEF et « Education Cannot Wait » se sont engagés à consacrer au moins 10 % de leur aide au secteur de l'EPE.



Stratégie



Stimuler la coordination et la collaboration internationales et nationales

Priorité stratégique 5.1 : Renforcer les politiques, les stratégies et les cadres de réglementation par des approches pangouvernementales et coordonnées, afin de soutenir les droits et la protection de l'enfant

Malgré l'augmentation du nombre de politiques, de stratégies et de cadres réglementaires favorables aux droits et à la protection de l'enfant aux niveaux national, infranational, régional et mondial, la coordination de la mise en œuvre des politiques laisse à désirer entre les niveaux et les acteurs responsables. Les nombreux nouveaux réseaux d'EPPE/DPE et d'IPE aux niveaux mondial, régional et national pourraient être mieux utilisés. Les nouvelles recherches, législations et programmations relatives aux droits de l'enfant ne sont pas systématiquement analysées, comparées et appliquées dans les services. Si les médias de masse et les médias sociaux ont intensifié leur présence et leur influence de manière exponentielle, ils n'ont pas été suffisamment exploités pour promouvoir les droits des enfants et les services liés au développement et à la protection de l'enfance. Il faut concevoir et mettre en œuvre des approches plus systématiques, complètes et coordonnées pour effectuer des analyses, renforcer les capacités nécessaires, promouvoir les changements de comportement et organiser les campagnes mondiales et nationales indispensables à la réalisation de cette priorité stratégique.

Priorité stratégique 5.2 : Promouvoir la coopération, la collaboration et la coordination multisectorielles et multipartites aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local

Pour dynamiser le soutien aux services d'EPPE/DPE et d'IPE dans tous les pays, une Décennie des Nations Unies pour la protection, l'éducation et le développement de la petite enfance, 2022-2031, sera proposée à l'Assemblée générale des Nations Unies, avec des activités annuelles visant à promouvoir la planification et la mise en œuvre des politiques d'EPPE/DPE et d'IPE, et à étendre et améliorer les services destinés à TOUS les enfants, de la naissance à l'âge de 8 ans, et à leurs familles. Le monde compte des exemples utiles de coordination et de collaboration multisectorielles et multipartites efficaces ayant réussi à améliorer l'accès aux systèmes et aux programmes d'EPPE/DPE et d'IPE, ainsi que

leur qualité. Comme le souligne la priorité stratégique 1, ces exemples se situent aux niveaux mondial, régional, national et local. Nombre d'entre eux démontrent une capacité à utiliser les connaissances et les expériences de la communauté pour développer et étendre les innovations inclusives. Les réseaux mondiaux, régionaux et nationaux existants doivent faire davantage d'efforts pour recenser les innovations et mener des études de cas sur la coordination efficace aux niveaux infranational et national. Une plateforme de connaissances est nécessaire pour présenter les initiatives de génération de connaissances. La coordination doit être intra-sectorielle, intersectorielle et multipartite, et donner lieu à des possibilités d'apprentissage, de partage et d'échange entre pays.

Priorité stratégique 5.3 : Renforcer les capacités nationales et infranationales de planification, de mise en œuvre, de coordination et d'harmonisation de programmes inclusifs et multisectoriels d'EPPE/DPE

Les intervenants de l'EPPE/DPE, et même les décideurs politiques et les planificateurs budgétaires encore sceptiques, comprennent beaucoup mieux les raisons,

les objectifs et les fonctions qui sous-tendent les systèmes d'EPPE/DPE et la nécessité de les renforcer davantage. Les acteurs sont de plus en plus conscients de la nécessité de politiques et de programmes inclusifs et multisectoriels, ainsi que de l'importance de veiller à ce qu'ils soient bien coordonnés, harmonisés et alignés dans l'ensemble du système d'EPPE/DPE. Pour créer les capacités nécessaires à tous les niveaux, élaborer les programmes requis, mettre en œuvre les politiques et assurer la coordination, l'harmonisation et l'alignement, il est indispensable de développer les capacités de manière plus complète, systématique et ciblée. L'expertise et les ressources techniques existantes dans les réseaux d'EPPE/DPE aux niveaux national, régional et mondial doivent être répertoriées et utilisées comme une sorte de « réseau d'échange technique » pour permettre des échanges d'apprentissage au sein des pays et entre eux.

4. Mise en œuvre et suivi

de la SPM pour la petite enfance

En vue de structurer le succès, une équipe chargée des résultats de la SPM, à la fois flexible et représentative, sera responsable de la coordination générale de sa mise en œuvre, en exploitant et en coordonnant l'expertise et les actifs de multiples partenaires dans le monde entier, et en s'alignant sur le mécanisme de coordination mondiale de l'ODD 4. Conformément aux cinq stratégies axées sur les résultats de la SPM, son équipe chargée des résultats élaborera des plans d'action annuels centrés sur la mission, avec des indicateurs, des mesures et des cibles concernant les initiatives de chaque priorité stratégique. Elle publiera également des rapports trimestriels et annuels.

L'UNESCO se propose d'accueillir l'équipe chargée des résultats de la SPM, **en partenariat total** avec l'UNICEF, l'OMS, l'OIT, la Banque mondiale (BM), l'OCDE et les banques régionales de développement, telles que la Banque interaméricaine de développement (BID). L'organisation de cet accueil peut se faire par rotation, afin de garantir la pleine appropriation et l'engagement de l'ensemble des partenaires et des pays. Toutes les agences partenaires sont profondément attachées au développement, au soutien et au bien-être maximum des enfants du monde et à la réalisation de l'ODD 4.2, conformément à la stratégie de partenariat, qui requiert des synergies et une utilisation maximale de toutes les ressources. Les partenaires sont invités à mettre à la disposition de l'équipe chargée des résultats de la SPM au moins un professionnel détaché à temps plein, avec une expertise approfondie dans un ou plusieurs domaines de l'EPPE/DPE.

Dans la mesure où l'objectif central du mécanisme de mise en œuvre de l'ODD 4 de l'Agenda Éducation 2030 vise à soutenir l'action menée par les pays, ces derniers doivent jouer un rôle essentiel dans l'exécution de la SPM. Ils seront également invités à détacher des experts auprès de son équipe chargée des résultats, tout comme d'autres organisations et partenaires, notamment le secteur privé, les fondations, les instituts, les organisations de la société civile internationale et, à temps partiel, les réseaux mondiaux et régionaux de l'EPPE/DPE et des IPE. S'agissant de la mise en œuvre des priorités stratégiques, il est possible de désigner des agences chefs de file, capables d'adopter une approche axée sur la mission et d'impliquer les pays dans l'exécution de la SPM. Par exemple, des organisations ou des fondations intéressées peuvent parrainer des initiatives spécifiques, ce qui offre l'avantage d'utiliser principalement les mécanismes existants pour atteindre les objectifs de la SPM.

Les partenaires de la SPM, plusieurs pays et fondations sont invités à contribuer au financement de démarrage pour mettre en place son équipe chargée des résultats. De nombreux pays, agences bilatérales nationales, agences multilatérales, réseaux mondiaux et régionaux, fondations,

instituts et leaders du secteur privé auront également la possibilité de soutenir la SPM. Grâce à ce **soutien, un fonds catalytique pour les résultats de la SPM** sera créé et maintenu pour une période d'au moins dix ans, de 2021 à 2030. Les modalités de fonctionnement du fonds seront précisées dans le premier plan d'action.

Cadre organisationnel de la SPM

Le **cadre organisationnel de l'initiative SPM** regroupe les principaux partenaires de l'EPPE/DPE. Le cadre s'appuie sur les capacités organisationnelles actuelles et cherche à organiser de nouvelles initiatives en faveur de la coordination et de l'action collective entre tous les partenaires. Le cadre proposé vise à renforcer, accroître et améliorer considérablement :

- Les investissements multilatéraux et bilatéraux existants dans les services EPPE/DPE et ICE ;
- La mobilisation des réseaux mondiaux, régionaux et nationaux d'EPPE/DPE ;
- Les investissements et programmes gouvernementaux aux niveaux national et infranational dans tous les secteurs de l'EPPE/DPE ;
- Les coalitions existantes et nouvelles de programmes et d'initiatives gouvernementaux et non gouvernementaux visant à améliorer et à étendre considérablement les services d'EPPE/DPE et d'IPE dans les communautés.

Plan pour les 100 premiers jours

En raison de la pandémie, nous sommes confrontés à une grave crise de développement des enfants et des familles, les services dont ils ont besoin étant soit fermés, soit insuffisants. Par conséquent, les 100 premiers jours de la SPM seront très importants, et le « démarrage » doit être rapide et efficace. Les actions suivantes seront entreprises au cours de ces 100 premiers jours :

- Élaboration et mise en place d'un accord de partenariat inter-agences pour la SPM.
- Élaboration des termes de référence de l'équipe chargée des résultats de la SPM, et rédaction des descriptions de poste pour chaque fonction.
- Recrutement des membres de l'équipe chargée des résultats de la SPM, et sélection des candidats.
- L'équipe des résultats de la SPM est constituée et travaille virtuellement, avec des plans pour une adresse commune.

- Élaboration du premier plan d'action annuel de la SPM pour les années 1 et 2.
- Tous les réseaux mondiaux, régionaux et nationaux de l'EPPE/DPE, les gouvernements nationaux, infranationaux et municipaux, et les coalitions nationales sont pleinement informés de l'initiative SPM, consultés au sujet de leurs principaux besoins, difficultés et attentes quant au soutien de la SPM, et informés de leurs rôles futurs dans l'initiative SPM, des avantages attendus à l'avenir et des possibilités de contribution à tous les niveaux.

L'équipe chargée des résultats de la SPM

L'équipe chargée des résultats de la SPM sera composée de représentants multisectoriels et interdisciplinaires, y compris des experts en matière de santé, de nutrition, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, d'éducation, de droits et de protection. Des personnes dynamiques et dévouées possédant des connaissances et une expérience significative en matière d'EPPE/DPE seront sollicitées. Les procédures de recrutement et de détachement permettront de vérifier les connaissances des membres de l'équipe chargée des résultats de la SPM en matière d'inclusion, notamment en ce qui concerne les troubles du développement et les handicaps, les questions de genre, les problèmes culturels et linguistiques, l'apprentissage précoce et les urgences humanitaires. L'expérience régionale et les compétences linguistiques seront également déterminantes. Les termes de référence de l'équipe chargée des résultats de la SPM seront établis collectivement.

L'équipe chargée des résultats de la SPM assumera les rôles et responsabilités suivants :

- Soutenir la formation de partenariats et d'accords de partenariat inter-agences, aux niveaux mondial, régional et national ;
- Organiser des collectes de fonds, en vue d'une action concertée et obtenir des financements pour garantir la bonne mise en œuvre du plan d'action de la SPM et assurer la réalisation de ses objectifs ;
- Faciliter la coordination inter-agences, et gérer toutes les initiatives de la SPM ;
- Développer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation mondiales reposant sur une forte participation régionale et nationale ;
- Établir des plans d'action annuels comportant des priorités stratégiques, des activités spécifiques et des entités responsables, des indicateurs de réussite, des échéances et des budgets ;
- Gérer, orienter et superviser toutes les activités relevant des priorités stratégiques ;
- Suivre et évaluer l'initiative SPM ; et
- Préparer des rapports trimestriels et annuels sur le programme et les finances, à l'intention de toutes les sources de financement, des pays et du grand public.

Suivi et évaluation de la SPM

En tant qu'initiative centrée sur les résultats, la SPM surveillera chaque année les activités et les résultats de chacune de ses 5 stratégies et de ses 18 priorités stratégiques sur la base des initiatives, des indicateurs, des mesures et des objectifs convenus, tels que proposés dans le présent document. Afin de suivre et d'évaluer pleinement tous les indicateurs de la SPM, l'UNESCO (Institut de statistique, Institut international de planification de l'éducation, Rapport mondial de suivi de l'éducation) et les bureaux de statistiques de l'UNICEF, de l'OMS, de l'OIT, de la Banque mondiale, du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, du Partenariat mondial pour l'éducation, des banques régionales de développement, notamment la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement, collaboreront pleinement chaque fois que les statistiques de l'EPPE/DPE seront liées à leurs bases de données et à leurs rapports. L'équipe chargée des résultats de la SPM réalisera les enquêtes mondiales supplémentaires énumérées dans ce document, en collaboration avec les instituts de recherche de l'EPPE/DPE possédant les compétences nécessaires. Il convient de souligner l'importance du rôle des bureaux nationaux de statistiques et des systèmes d'information pour la gestion de la santé et de la protection. L'équipe chargée des résultats de la SPM publiera des rapports trimestriels et un **rapport annuel sur l'état d'avancement de la SPM**, en collaboration avec tous les partenaires et les pays participants. Les initiatives et les réalisations nationales, infranationales, régionales et mondiales seront mises en évidence dans ce rapport et seront utilisées lors d'ateliers mondiaux, régionaux et nationaux, tant virtuels que présentiels.

Liens avec le Comité directeur de l'ODD 4

La réunion mondiale sur l'éducation, organisée par l'UNESCO en octobre 2020, a invité à renouveler le mécanisme de coopération mondiale en matière d'éducation, afin de renforcer le Comité directeur ODD–Éducation 2030 et de lui permettre d'orienter et de coordonner la coopération mondiale, conformément au *Cadre d'action Éducation 2030*, dans le contexte de l'après-COVID-19. L'équipe chargée des résultats de la SPM rendra compte au nouvel organe directeur de l'ODD 4, afin de mieux positionner et d'aligner ses initiatives d'EPPE/DPE sur le programme Éducation 2030 et sur l'évolution des politiques, du financement et des données relatifs à l'éducation pour réaliser l'ODD 4.

Communication et promotion de la SPM

L'équipe chargée des résultats de la SPM **élaborera une stratégie de communication** comprenant, entre autres activités, un site web, des médias sociaux, ainsi que des bulletins et des flashes d'information réguliers. Elle représentera et fera des présentations à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres conférences mondiales, régionales et nationales concernant les progrès, les défis et les efforts de sensibilisation nécessaires pour mener à bien ce grand mouvement international de la SPM pour l'éducation et la protection de la petite enfance.

Bibliographie

Achanfuo Yeboah, D. (2010). « Enhancing Transition from Early Childhood Phase to Primary Education: Evidence from the research literature ». *Early Years*, vol. 22, n° 1, p. 51-68.

<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09575140120111517>

Action Aid, et al. (juillet 2020). Appel à l'action en dix points sur le financement national de l'éducation après la crise de COVID. Cet appel est le résultat d'un webinaire international réunissant plusieurs donateurs pour l'éducation.

<https://actionaid.org/sites/default/files/publications/Call%20to%20action%20on%20domestic%20financing%20of%20education%20post-Covid%20-%20FINAL2.pdf>

Black, M.M. ; Walker, S.P. ; Fernald, L.C.H. ; Andersen, C.T. ; Digirolamo, A.M. ; Lu, C. ; McCoy, D.C. ; Fink, G. ; Yusra, R.S. ; Shiffman, J. ; Devercelli, A.E. ; Widon, Q.T. ; Vargas-Barón, E. et Grantham-McGregor, S., pour le Comité directeur de la série Lancet Early Childhood Development. Early Child Development Coming of Age: Science through the life course. *The Lancet* 2017 ; vol. 389, n° 10064, p. 77-90.

[https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(16\)31389-7/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(16)31389-7/fulltext)

Britto, P.R. ; Yoshikawa, H. ; Boller, K. 2011. Qualité des programmes de la petite enfance dans les contextes mondiaux : justification de l'investissement, cadre conceptuel et implications pour l'équité et commentaires. Rapport sur la politique sociale. Society for Research in Child Development (SRCD).

Quality of Early Childhood Development Programs in Global Contexts: Rationale for Investment, Conceptual Framework and Implications for Equity and commentaries (wiley.com)

Britto, P.R. ; Lye, S.J. ; Proulx, K. ; Yousafzai, A.K. ; Matthews, S.G. ; Vaivada, T. ; Perez-Escamilla, R. ; Rao, N. ; Ip, P., Fernald, L.C. ; MacMillan, H. ; Hanson, M. ; Wachs, T.D. ; Haogen, Y. ; Hirokazu, Y. ; Cerezo, A. ; Leckman, J.F. ; Bhutta, Z.A. (2017). Nurturing care: Promoting early childhood development. *The Lancet*, vol. 389, n° 10064, p. 91-102.

[https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(16\)31390-3/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(16)31390-3/fulltext)

Bundy, D.A.P. ; de Silva, N. ; Horton, S. ; Schultz, L. ; Jamison, D.T. ; Patton, G.C. (2017). *Child and Adolescent Health and Development: Realizing Neglected Potential*. Child and Adolescent Health and Development (3e édition). Washington, DC : Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale.

Child and Adolescent Health and Development - NCBI Bookshelf (nih.gov)

Centre for Economic and Social Rights co-authored with WIEGO/Women in Informal Employment Globalizing and Organizing (2020). *COVID-19: Topic #7: Income Support to Protect Rights. Recovering Rights Series*. <https://www.cesr.org/covid-19-recovering-rights-series-0>

Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant (2005). *Observation générale n° 7 : Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance (CRC/C/GC/7)*.

[CRC_Observation_Generale_7_2005_FR.pdf](https://www.unhcr.org/refugees/fr/pdf/CRC_Observation_Generale_7_2005_FR.pdf) (right-to-education.org)

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2016). *Observation générale n° 19 sur l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant (CRC/C/GC/19)*.

[CRC/C/GC/19](https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2016/07/19) (defenseurdesdroits.fr)

Devercelli, A. ; Beaton-Day, F. (2020). *De meilleurs emplois et un avenir plus radieux : Investir dans la garde d'enfants pour renforcer le capital humain*. Washington, DC. Banque mondiale.

Education Finance Watch (22 février 2021). COVID-19 : les deux tiers des pays les plus pauvres réduisent leurs budgets consacrés à l'éducation dans un contexte où ils peuvent le moins se le permettre. Paris, France : UNESCO, GEM et Banque mondiale.

Covid-19 : les deux tiers des pays les plus pauvres réduisent leurs budgets consacrés à l'éducation dans un contexte où ils peuvent le moins se le permettre (unesco.org)

G-20. (2018). *G-20 Initiative for Early Childhood Development: Building human capital to break the cycle of poverty and inequality*. Buenos Aires, Argentine : Groupe des 20.

https://www.ecdan.org/assets/g20_initiative_for_early_childhood_development.pdf

Gertler, P. ; Heckman, J. ; Pinto, R. ; Zanolini, A. ; Vermeersch, C. ; Walker, S. ; Chang, M.S. ; Grantham-McGregor, S. (2014). Labor market returns to an early childhood stimulation intervention in Jamaica. *Science*, 344(6187), 998-1001.

Labor market returns to an early childhood stimulation intervention in Jamaica - PubMed (nih.gov)

Gromada, A. ; Richardson, D. ; Rees, G. (juillet 2020). Childcare in a global crisis: the impact of COVID-19 on work and family life. *Innocenti Research Brief*, n° 2020-18. Florence, Italie : Bureau de la recherche de l'UNICEF, Centre Innocenti.

<https://www.unicef-irc.org/publications/1109-childcare-in-a-global-crisis-the-impact-of-covid-19-on-work-and-family-life.html>

Guralnick, J.M. (janvier 2011). *Why Early Intervention Works: A Systems Perspective. Infants and Young Children*. Vol. 24, n° 1, p. :6-28.

https://journals.lww.com/iycjournal/fulltext/2011/01000/why_early_intervention_works__a_systems.2.aspx

Hanson, M. ; Gluckman, P. (2016). Commentary: Developing the future: life course epidemiology, DOHaD and evolutionary medicine. *International Journal of Epidemiology*, vol. 45, n° 4, p. 993-996.

Commentary: Developing the future: life course epidemiology, DOHaD and evolutionary medicine (silverchair.com)

Heckman, J.J. ; Masterov, D.V. (2007). The productivity argument for investing in young children. Document de travail n° 13016. Cambridge, MA : National Bureau of Economic Research.

Microsoft Word - Heckman_final_2007-03-22c_jsb.doc (nber.org)

Hoddinott, J. ; Alderman, H. ; Behrman, J.R. ; Haddad, L. ; Horton, S. (2013). *The economic rationale for investing in stunting reduction. Maternal & Child Nutrition*. Vol. 9, Suppl 2, p. 69-82.

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/mcn.12080>

Irwin, L.G, Siddiqi, A. ; Hertzman, C. (2007). Early child development: a powerful equalizer. Genève : OMS. ecd_kn_report_07_2007.pdf (who.int)

ISSOP (mai 2020). Declaration – Advancing Health Equity and Social Justice in Response to COVID-19. International Society for Social Pediatrics and Child Health.

ISSOP_COVID-DECLARATION.pdf

Lu, C. ; Black, M.M. ; Richter, L.M. (2016). Risk of poor development in young children in low-income and middle-income countries: an estimation and analysis at the global, regional and country level. *The Lancet Global Health*, vol. 4, n° 12, p. e916-e922.

<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2214109X16302662>

Lu, C. ; Cuartas, J. ; Fink, G. ; McCoy, D. ; Liu, K. ; Li, Z. ; Daelmans, B. ; Richter, L. (2020). Inequalities in early childhood care and development in low/income-income countries: 2010-2018.

Inequalities in early childhood care and development in low/middle-income countries: 2010–2018 (bmj.com)

Marope, P.T.M. ; Kaga, Y. (dir. publ.). (2015). *Les preuves sont là : il faut investir dans l'éducation et la protection de la petite enfance – État des lieux dans le monde*. Paris : UNESCO.

Les preuves sont là: il faut investir dans l'éducation et la protection de la petite enfance; état des lieux dans le monde - UNESCO Bibliothèque Numérique

Molina Milman, H., (2018). *Scaling up an early childhood development programme through a national multisectoral approach to social protection: lessons from Chile Crece Contigo*. The BMJ. <https://doi.org/10.1136/bmj.k4513>

National Scientific Council on the Developing Child. (2020). *Connecting the Brain to the Rest of the Body: Early Childhood Development and Lifelong Health Are Deeply Intertwined*. Document de travail n° 15. Cambridge, MA : Université de Harvard.

Connecting the Brain to the Rest of the Body: Early Childhood Development and Lifelong Health Are Deeply Intertwined - Center on the Developing Child at Harvard University

- Nugroho, D. ; Lin, H.-C. ; Borisova, I. ; Nieto, A. ; Ntekim, M. (2020). *COVID-19 : Trends, Promising Practices and Gaps in Remote Learning for Pre-Primary Education*. *Innocenti Research Briefs*, n° 2020-36. Florence, Italie : Bureau de la recherche de l'UNICEF – Innocenti.
- COVID-19: Trends, Promising Practices and Gaps in Remote Learning for Pre-Primary Education (unicef-irc.org)
- OCDE. 2017. *Petite enfance, grands défis V : Cap sur l'école primaire*. Paris, France : Éditions de l'OCDE.
- Petite enfance, grands défis V: Cap sur l'école primaire | fr | OCDE (oecd.org)
- Organisation mondiale de la santé, UNICEF, Groupe de la Banque mondiale (2018). *Soins attentifs pour le développement de la petite enfance : un cadre pour aider les enfants à survivre et à s'épanouir afin de transformer la santé et le potentiel humain*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- FR_Nurturing_Care_Framework_2019.pdf (nurturing-care.org)
- Organisation mondiale de la santé-UNICEF-Commission Lancet (2 juillet 2020). *After COVID-19, a future for the world's children?* Vol. 396, publié en ligne.
- <https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S0140-6736%2820%2931481-1>
- Pence, A. (2013). *Voices Less Heard: The Importance of Critical and "Indigenous" Perspectives*. Dans : P.R. Britto, P.L. Engle, et C.M. Super (dir. publ.). *Handbook of Early Childhood Development Research and its Impact on Global Policy*. Oxford (RU) : Oxford University Press.
- <https://oxford.universitypressscholarship.com/view/10.1093/acprof:oso/9780199922994.001.0001/acprof-9780199922994-chapter-8>
- PNUD (juillet 2018). *What Does It Mean to Leave No One Behind?* Document de discussion du PNUD et un cadre de mise en œuvre. New York, NY : PNUD.
- Discussion_Paper_LNOB_EN_Ires.pdf
- Richter, L.M. ; Daelmans, B. ; Lombardi, J. ; Heymann, J. ; Lopez-Boo, F. ; Behrman, J.R. ; Lu, C. ; Lucas, J.E. ; Perez-Escamilla, R. ; Dua, T. ; Bhutta, Z.A. ; Stenberg, K. ; Gertler, P. ; Darmstadt, G.L. ; en collaboration avec le Groupe de travail Paper 3 et le Comité directeur de la série Lancet Early Childhood Development. *Investing in the foundation of sustainable development: pathways to scale up for early childhood development*. *The Lancet* 2017, vol 389, p. 103-118.
- <https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S0140-6736%2816%2931698-1>
- Shaeffer, S. 2019. *Inclusive early childhood care and education*. Document de programme et de réunion préparé pour le Forum international sur l'inclusion et l'équité dans l'éducation – Chaque apprenant compte. Paris : UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370417>
- Super, C.M. ; Herrera, M.G. ; Mora, J.O. (1990). *Long-Term Effects of Food Supplementation and Psychosocial Intervention on the Physical Growth of Colombian Infants at Risk of Malnutrition*. *Child Development*, vol. 61, p. 29-49. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/2307045/>
- Trude, A.C. ; Richter, L.M. ; Behrman, J.R. ; Stein, A.D. ; Menezes, A.M.B. ; Black, M.M. (2021). *Effects of responsive caregiving and learning opportunities during pre-school ages on the association of early adversities and adolescent human capital : an analysis of birth cohorts in two middle-income countries*. *The Lancet Child & Adolescent Health*, vol. 5, n° 1, p. 37-46.
- [https://www.thelancet.com/journals/lanchi/article/PIIS2352-4642\(20\)30309-6/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanchi/article/PIIS2352-4642(20)30309-6/fulltext)
- UNESCO (2010). *Cadre d'action et de coopération de Moscou : mobiliser la richesse des nations*. Moscou, Fédération de Russie : UNESCO.
- Cadre d'action et de coopération de Moscou: mobiliser la richesse des nations - UNESCO Bibliothèque Numérique
- UNESCO (2015). *Éducation 2030 – Cadre d'action*. Incheon, Corée : UNESCO.
- Education 2030: Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en oeuvre de l'Objectif de développement durable 4: Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie; 2016 (unesco.org)
- UNESCO (février 2021). *Éducation : de la fermeture des écoles à la reprise*. Paris, France : UNESCO.
- Éducation : de la fermeture des établissements scolaires à la reprise (unesco.org)

UNESCO. (2021). *Right to pre-primary education: A global study*. Paris, France : UNESCO.

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375332>

UNICEF. (2019a). *Un monde prêt à apprendre : accorder la priorité à une éducation de qualité*. Document de plaidoyer. New York, NY : UNICEF.

Un monde prêt à apprendre | UNICEF

UNICEF. (2019b). *Pour chaque enfant, réinventer l'avenir*. Rapport annuel mondial des résultats de l'UNICEF, 2019. New York, NY : UNICEF.

Rapport annuel de l'UNICEF 2019 | UNICEF

<https://www.unicef.org/reports/global-annual-results-2019>

UNICEF. (2019c). *Childcare and Working Families: New Opportunity or Missing Link? An evidence brief*. New York, NY : UNICEF.

<https://www.unicef.org/sites/default/files/2019-07/UNICEF-Childcare%20-Family-Friendly-Policies-2019.pdf>

UNICEF. (2019d). *Family-Friendly Policies: Redesigning the Workplace of the Future*, A Policy Brief. New York, NY : UNICEF.

Family-friendly policies: Redesigning the workplace of the future | UNICEF

UNICEF. (2020 onward). COVID-19 and Children. UNICEF Data Hub.

<https://data.unicef.org/covid-19-and-children/>

UNICEF (mars, 2021). COVID-19 et fermetures d'écoles : Une année de perturbation de l'éducation. New York, NY : UNICEF.

COVID-19 and School Closures: One year of education disruption - UNICEF DATA

Union africaine (avril 2018). *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*. Addis Abeba : Commission de l'Union africaine. 33126-doc-01_background_note_french.pdf (au.int)

United Nations Sustainable Development Group (avril 2020). United Nations Policy Brief. *The Impact of COVID-19 on children*. New York, NY : Nations Unies.

https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-04/160420_Covid_Children_Policy_Brief.pdf

Vargas-Barón, E. (2019a). Early childhood policy planning and implementation: community and provincial participation. *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 89, n° 4, 2019, p. 449-457.

<https://doi.org/10.1037/ort0000381>

Vargas-Barón, E. ; Small, J. ; Wertlieb, D. ; Hix-Small, H. ; Gómez Botero, R. ; Diehl, K. ; Vergara, P. ; Lynch, P. (2019b). *Final Report: Global Survey of Inclusive Early Childhood Development and Early Childhood Intervention Programs*. Washington, DC : Institut RISE, UNICEF et Groupe de travail sur le développement de la petite enfance, Enfants handicapés du Partenariat mondial pour les enfants handicapés.

<https://www.ecdan.org/assets/global-survey-of-iecd-and-eci-programs---2019.pdf>

Vargas-Barón, E. ; Diehl, K. ; Small, J. (soumis pour publication). *Improving Policy Environments for Infants and Young Children: Global Status of Multisectoral National Policies for Early Childhood Development*.

Zubairi, A. ; Rose, P. (2017). *Bright and Early: How financing pre-primary education gives every child a fair start in life, Moving towards quality early childhood development for all*. Cambridge, Royaume-Uni : Theirworld.

Bright and early: how financing pre-primary education gives every child a fair start in life; moving towards quality early childhood development for all | Unesco IIEP Learning Portal

Zubairi, A. ; Rose, P (avril 2018). *Donor Scorecard. Just Beginning: Addressing inequality in donor funding for Early Childhood Development*. Cambridge, Royaume-Uni : TheirWorld.

AidtoECD-Report.indd (reliefweb.int)

Annexe 1 – Participants au processus de la Stratégie de partenariat mondial pour la petite enfance

Agences et organisations

Comité pour le progrès rural du Bangladesh (BRAC)

Fondation Bernard Van Leer

Ensemble pour l'Éducation de la Petite Enfance

L'éducation ne peut pas attendre

Fondation Babilou

Partenariat mondial pour l'éducation

Banque interaméricaine de développement

Organisation internationale du travail

Fondation Hilton

Fondation Novak Djokovic

Organisation de coopération et de développement économiques

Plan international

Initiative sur le droit à l'éducation

Droit de jouer

Institut RISE

Save the Children

Sésame

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ses instituts (Institut de statistique de l'UNESCO, Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation) Institut international pour l'apprentissage tout au long de la vie, Bureau international de l'éducation, Chaires sur l'EPPE de l'Université de Victoria, de l'Université d'Afrique du Sud, de l'Université de Goteborg, de l'Université trois-rivieres, Together for Early Childhood Education, et autres)

Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations unies (UNICEF)

Service volontaire à l'étranger

Banque mondiale

Organisation mondiale de la santé

Organisation mondiale pour l'éducation de la petite enfance (OMEP) et ses réseaux régionaux et nationaux

Réseaux

Réseau d'action pour le DPE (ECDAN)

Groupe de travail du DPE pour les enfants en situation de handicap (ECDtf)

Réseaux régionaux liés au DPE :

- Africa Early Childhood Network (AfECN)
- Arab Network for Early Childhood Development (ANECD)
- Asia Pacific Regional Network for early childhood (ARNEC)
- Association internationale Step by Step (ISSA) pour l'Europe et occidentale, le Caucase et l'Asie centrale
- Pôle de qualité inter-pays (PQIP) de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) sur l'EPPE (PQIP de l'ADEA sur l'EPPE)
- Pacific Regional Council for Early Childhood Development (PRC4ECD)

Spécialistes de l'EPPE/DPE invités

- Abbie Raikes
- Frances E. Aboud
- Carlos del Castillo
- Kristel Diehl
- Hollie Hix-Small
- Joan Lombardi
- Stephen J. Lye
- Linda Richter
- Nirmala Rao
- Sheldon Shaeffer
- Emily Vargas-Barón, rédactrice en chef



Annexe 2 – Stratégie de partenariat mondial pour la petite enfance (2021-2030)

Cadre de Résultats indicatif

La conception et la mise en oeuvre efficaces des politiques et des services de la petite enfance sont essentielles pour garantir des possibilités d'apprentissage à long terme et de meilleurs résultats en matière d'apprentissage, de comportement, d'emploi et de santé chez les individus. Les recherches menées dans les domaines des neurosciences, de la psychologie du développement et des sciences cognitives ont révélé qu'une éducation de qualité pour la petite enfance, des communautés de soutien et un environnement familial positif constituent des éléments importants pour promouvoir un développement sain chez les nourrissons et les jeunes enfants (Black et al., 2017). Cependant, la pandémie de COVID-19 a entraîné une réduction des budgets de l'éducation publique dans deux tiers des pays à revenu faible ou intermédiaire, ce qui a réduit à néant les gains durement acquis par les enfants, les familles et les communautés dans le domaine de l'éducation, de la nutrition et de la santé de la petite enfance. La Stratégie de Partenariat Mondial (SPM) pour la Petite Enfance a été créée pour combattre cette tendance négative dans l'éducation et pour surmonter la réduction et la fermeture des services de santé, de nutrition, d'assainissement et de protection de l'enfance dans toutes les régions du monde. Des politiques et des services correctement conçus et mis en oeuvre pour l'Éducation et la Protection de la Petite Enfance (EPPE), le Développement de la Petite Enfance (DPE) et l'Investissement dans la Petite Enfance (IPE) permettent à tous les pays de protéger et de garantir les droits de l'enfant, d'obtenir des taux de rendement élevés sur leurs investissements dans le développement de l'enfant et de la famille et d'élargir les possibilités de transformation des sociétés et des vies. L'objectif général de la SPM est guidé par le principe fondamental de l'Agenda 2030 pour le développement durable, " Ne laisser aucun enfant derrière ", en veillant à ce que les services d'EPPE, de DPE et d'IPE soient totalement inclusifs, accessibles, abordables, sensibles au genre, équitables et adaptés au développement de chaque enfant.

Le cheminement vers la réalisation de cet impact contribue principalement à la cible 4.2 de l'ODD "D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un développement de la petite enfance, à des soins et à une éducation préprimaire de qualité afin qu'ils soient prêts pour l'enseignement primaire". L'accent est également mis sur l'indicateur 4.2.1 "Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est conforme aux objectifs en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe" et sur l'indicateur 4.2.2 "Taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire), par sexe". Les impacts globaux se répercutent également sur les cibles connexes des ODD concernant la santé des enfants, la nutrition, l'eau et l'assainissement, les droits, la protection, le handicap et le genre.

En se basant sur les forces et les besoins des pays, des agences, des réseaux et des familles, l'UNESCO a défini cinq stratégies clés qui permettent aux pays d'exploiter avec succès le soutien pour développer des politiques et des programmes bien conçus en matière d'EPPE/DPE et d'IPE :

1. Exploiter les données probantes pour soutenir l'action et les droits
2. Exploiter les données, le suivi et l'évaluation, en vue de renforcer la responsabilité
3. Promouvoir les efforts des pays visant à améliorer l'accès, l'inclusion, l'équité et la qualité
4. Aider les pays à renforcer les politiques, la gouvernance, le financement et les campagnes de sensibilisation
5. Stimuler la coordination et la coopération internationales et nationales

Théorie du changement 2021–2030

IMPACT

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

RÉSULTATS

HYPOTHÈSES

PRODUITS

HYPOTHÈSES

ACTIVITÉS

Exploiter les données probantes pour soutenir l'action et les droits

1. Exploiter les données probantes pour soutenir l'action et les droits

Les États membres s'engagent à donner la priorité à l'EPPE et au DPE dans leur agenda politique
Il existe une culture de l'élaboration et de la gestion des politiques d'EPPE/DPE fondées sur des données probantes aux niveaux mondial, régional et national
Des preuves de qualité sont établies pour éclairer la prise de décision
Les autorités locales sont formées à l'utilisation efficace des données probantes

1.1 Renforcement des capacités à exploiter les données probantes lors de l'élaboration des politiques

- Les États membres s'engagent à améliorer les capacités des réseaux de protection de la petite enfance aux niveaux mondial, régional et national
- D'éminents experts de la petite enfance sont disposés à encadrer la formation relative aux capacités
- Les États membres soutiennent la création de rapports annuels sur l'EPPE/DPE, avec des recommandations sur les mesures à prendre

- Mettre au point des outils pour aider les réseaux de protection de la petite enfance, les organisations de la société civile et les ministères à utiliser les données issues de la recherche et des évaluations pour plaider en faveur de l'amélioration des politiques, des programmes et des pratiques liés à la petite enfance
- Développer un réseau d'institutions de recherche à travers le monde pour mener des recherches, combler les lacunes en termes de connaissances, partager et mieux utiliser les données au service de l'action, en se concentrant sur les chercheurs nationaux dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI)
- Améliorer la capacité des établissements de formation à utiliser les données et à accéder aux études sur la façon dont les enfants se développent et apprennent, afin de contribuer à améliorer les pratiques liées à la préparation professionnelle du personnel de la petite enfance. Tirer parti de l'apprentissage et des connaissances aux niveaux mondial, régional et national, grâce à des plateformes de partage permettant d'échanger des données probantes et de faciliter les possibilités d'apprentissage

1.2 Des efforts sont faits en vue d'améliorer la qualité et la validité des données existantes sur l'EPPE/DPE

- Les États membres investissent dans des services de recherche fournissant des données probantes sur divers aspects des politiques et pratiques relatives à la petite enfance
- Les États membres soutiennent la création de réseaux de recherche, grâce à la collaboration entre

- Augmenter le soutien à la recherche sur les principales questions qui sont au cœur de la politique et de la pratique liées à la petite enfance, y compris la recherche longitudinale et les études de mise en œuvre sur les nouvelles interventions à grande échelle
- Concevoir et mettre en œuvre les politiques d'EPPE/DPE et les programmes de recherche, avec l'aide des réseaux de recherche

	<p>1.3 Création de réseaux de défenseurs des services d'EPPE/DPE, afin de mieux plaider la cause de la petite enfance</p>	<p>universités et à la création d'instituts de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Les États membres reconnaissent la nécessité d'impliquer divers acteurs aux efforts de développement de la petite enfance à différents niveaux de gouvernance Les États membres veillent à ce que les ambassadeurs de la petite enfance reçoivent une formation adéquate et fassent preuve d'un véritable engagement Les États membres soutiennent les réseaux locaux de DPE dans la recherche d'ambassadeurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser largement les résultats de la recherche via les réseaux mondiaux, régionaux et nationaux Développer et soutenir les efforts de formation, de plaidoyer et de sensibilisation dans tous les pays, afin de faire entendre la voix des parents et des soignants, et d'inciter la communauté à participer aux processus liés à la politique et aux programmes aux niveaux local, provincial, national, régional et mondial Rechercher de nouveaux ambassadeurs de la petite enfance dans tous les pays, y compris dans le monde des affaires, susceptibles de devenir les porte-parole des enfants aux niveaux national et infranational, tout en travaillant avec la communauté de la petite enfance Soutenir les réseaux nationaux de DPE pour renforcer les capacités des militants locaux
Exploiter les données, le suivi et l'évaluation, en vue de renforcer la responsabilité			
<p>2. Exploiter les données, le suivi et l'évaluation, en vue de renforcer la responsabilité</p>	<p>2.1 Suivi des cibles des ODD relatives à la petite enfance, notamment la cible 4.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres sont prêts à investir dans la création de systèmes de suivi et d'évaluation de l'EPPE/DPE pour renforcer la responsabilité Des systèmes multisectoriels efficaces de suivi et d'évaluation de l'EPPE/DPE sont disponibles au niveau national Efforts de renforcement des capacités visant à développer l'expertise en matière d'utilisation des données relatives aux services d'EPPE/DPE et d'IPE 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des séminaires/webinaires régionaux et nationaux sur le suivi des ODD à l'intention des équipes nationales multisectorielles de suivi et d'évaluation de l'EPPE et du DPE, des bureaux de statistiques et des décideurs politiques Organisation efficace des séminaires, des webinaires et des ateliers, et véritable engagement des participants Amélioration de la disponibilité et de la qualité des données sur l'EPPE/DPE pour le suivi des ODD
	<p>2.2 Soutien à la conception de systèmes de suivi et d'évaluation des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres recherchent des experts régionaux et nationaux pour permettre aux planificateurs des politiques d'EPPE/DPE de créer des systèmes de suivi multisectoriels efficaces, aux niveaux national et régional Les gouvernements et les institutions allouent le minimum de ressources financières et humaines nécessaires à l'élaboration des politiques d'EPPE/DPE et d'autres cadres juridiques, tels que les plans stratégiques, les lois, les arrêtés, les 	<ul style="list-style-type: none"> Engager tous les pays qui élaborent une politique multisectorielle d'EPPE et de DPE, et/ou qui privilégient la mise en place d'un système national multisectoriel de S&E de l'EPPE et du DPE, et les associer, si nécessaire, avec des agences et des équipes d'éminents experts aux niveaux international et régional, afin de soutenir une approche et un processus communs fondés sur des données probantes, en vue de créer des systèmes multisectoriels de S&E fiables et efficaces de l'EPPE/DPE, aux niveaux national et infranational Encourager les pays à mettre en place un plan de S&E multisectoriel, un organe officiel de coordination multisectorielle doté de protocoles et d'un cadre juridique pour les dispositions interinstitutionnelles et intersectorielles de S&E de l'EPPE/DPE pour : les cadres d'indicateurs, les métadonnées

<p>protocoles, les directives et les normes de service et de personnel</p>	<p>propres à chaque indicateur, les mesures, les formulaires de rapport numériques et les objectifs à court et à plus long termes, pour suivre les indicateurs relatifs aux politiques, aux services et aux enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire d'instaurer une collaboration technique permanente jusqu'à ce que les nations se dotent de cycles nationaux annuels pleinement opérationnels de sélection d'indicateurs, de collecte de données, d'analyse, d'établissement de rapports et de systèmes, afin de les utiliser dans le cadre de la planification des programmes et du financement à court et à moyen termes 	<p>2.3 Amélioration de la disponibilité, de la pertinence et de l'exactitude des données sur les investissements et les dépenses en matière d'EPPE/DPE</p>	<p>En faisant appel aux agences, aux instituts et aux chercheurs déjà engagés dans l'étude des investissements dans l'EPPE/DPE, mettre en place une initiative de collecte de données sur les investissements publics et non étatiques dans ces services. Les documents serviront à la planification nationale et infranationale des politiques, ainsi qu'à la programmation et à la budgétisation annuelles dans tous les pays, en mettant l'accent sur les PRFI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les données et établir des critères de référence pour l'aide internationale annuelle aux services d'EPPE/DPE et d'IPE, ainsi que pour les dépenses publiques et individuelles annuelles dans les PRFI
<p>Les États membres coopèrent avec l'équipe de la SPM pour améliorer la collecte de données sur les investissements dans les services d'EPPE/DPE</p>	<p>2.4 Mesurer l'impact de la pandémie sur le développement et les services en faveur de la petite enfance</p>	<p>Les États membres s'engagent à participer à la collecte de données, au renforcement des capacités et à l'analyse rétrospective</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des données portant sur divers indicateurs relatifs à la petite enfance sont disponibles 	<p>Les États membres coopèrent avec l'équipe de la SPM pour améliorer la collecte de données sur les investissements dans les services d'EPPE/DPE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener des études dans toutes les régions du monde pour déterminer l'impact de la pandémie sur les femmes enceintes, les taux de natalité, les compétences et les pratiques parentales, le développement de l'enfant, y compris le développement socio-affectif. (Bilan des naissances, de la mortalité, de la morbidité et de la santé infantiles, de la dénutrition en termes de retard de croissance et d'émaciation, de l'apprentissage de l'enfant et des résultats en matière de développement par rapport à la situation antérieure, le cas échéant)
<p>Des données portant sur divers indicateurs relatifs à la petite enfance sont disponibles</p>	<p>Réaliser des études sur le revenu, la santé, l'hygiène nutritionnelle, les possibilités d'apprentissage des familles, ainsi que leurs besoins en matière de sécurité et de protection des enfants et de bien-être familial. (Situation des familles en termes de compétences et de connaissances parentales, de revenus, d'accès aux services de santé, de nutrition, ainsi qu'aux services d'aide sociale et de conseils)</p>		

				<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des enquêtes pour évaluer l'impact de la pandémie sur les services d'EPPE/DPE et d'IPE. (Situation des principaux services d'EPPE/DPE, y compris les programmes inclus dans le cadre des 1 000 jours, dans le cadre des soins attentifs et dans les systèmes nationaux d'IPE)
Promouvoir les efforts des pays visant à améliorer l'accès, l'inclusion, l'équité et la qualité				
3. Promouvoir les efforts des pays visant à améliorer l'accès, l'inclusion, l'équité et la qualité	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres s'engagent à élargir l'accès à l'EPPE/DPE Les communautés locales apprécient l'EPPE et le DPE et en assurent la promotion, en collaboration avec les autorités nationales Amélioration de l'accès à l'EPPE/DPE et à son environnement d'apprentissage Des investissements sont réalisés dans les infrastructures numériques, en vue de soutenir et d'améliorer l'apprentissage 	3.1. Élargissement de l'accès aux services de la petite enfance pendant et après la pandémie	<ul style="list-style-type: none"> Les ressources humaines et financières sont disponibles pour accroître la coopération, investir dans l'élaboration des politiques et faciliter leur mise en œuvre efficace Existence d'une infrastructure numérique pour soutenir l'apprentissage en ligne et hybride, et développer des services de protection de l'enfance en ligne Existence d'un personnel suffisamment formé pour fournir un soutien à long terme aux enfants et aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> Conformément au principe de « Ne laisser personne de côté » de l'Agenda 2030 des ODD, organiser des programmes de renforcement des capacités, afin de consolider l'élaboration, la planification et la mise en œuvre de politiques en faveur de services multisectoriels d'EPPE/DPE de 0 à 8 ans, en insistant tout particulièrement sur l'élargissement, l'équité et la qualité des programmes aux niveaux national et infranational Recenser les obstacles à l'équité et à l'inclusion (par exemple, la situation de pauvreté, le handicap, l'appartenance à une minorité) ; améliorer la collecte et l'analyse des données concernant ces obstacles ; inciter les familles et les communautés à soutenir et à réclamer des services d'EPPE/DPE et d'IPE dans leurs régions, et leur donner les moyens de le faire ; favoriser une offre d'apprentissage numérique bidirectionnel et de services mixtes de haute qualité pour les enfants et les parents vivant dans des régions reculées, ainsi que des activités de protection en ligne des enfants ; mettre en place un apprentissage résilient, durable et protégé, et soutenir les enfants et les familles Organiser des ateliers de diagnostic du sous-secteur de l'EPPE/DPE ; la boîte à outils interactive de l'accélérateur de l'EPPE (UNICEF/GPE), des ateliers de renforcement des capacités (BM), le MOOC sur la planification de l'EPPE/DPE (UNESCO-IPE), etc. pour former le personnel chargé de la petite enfance
		3.2. Extension et renforcement des services d'IPE destinés aux enfants souffrant de troubles du développement et en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres s'engagent à établir une collaboration aux niveaux national et international pour élaborer et mettre en œuvre des plans stratégiques nationaux, ainsi que des directives et des procédures concernant les IPE Organisation efficace des séminaires, des webinaires et des ateliers de formation aux concepts et méthodes d'IPE, et véritable engagement des participants Existence d'un personnel suffisamment formé pour assurer la 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et mettre en œuvre des systèmes nationaux d'IPE, des directives et des procédures d'IPE, ainsi que des normes de service et de personnel Organiser des ateliers nationaux et régionaux pour mettre en place des systèmes de formation, de coaching, de mentorat et d'autres méthodes de supervision liées à des systèmes de suivi et d'évaluation, afin d'améliorer la qualité et la compétence du personnel et des services d'IPE Concevoir des systèmes nationaux et infranationaux de dépistage des troubles du développement, ainsi que de suivi de surveillance des médecins

	<p>3.3 Augmentation du nombre et amélioration de la qualité des travailleurs en charge de la petite enfance</p>	<p>supervision, le coaching et le tutorat dans le cadre des IPE, aux niveaux national et infranational</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre et améliorer la qualité des effectifs des crèches, des écoles maternelles et primaires, en mettant l'accent sur la cohérence entre les programmes de formation des soignants et des enseignants, les politiques d'EPPE/DPE et d'IPE, le développement précoce, le programme d'alphabetisation des familles, l'inclusion dans les programmes des écoles maternelles et primaires, ainsi qu'entre les politiques nationales liées à l'équité et à l'inclusion • Améliorer la formation initiale et continue pour vérifier qu'elle est alignée sur les politiques, les méthodes et les procédures • Créer des systèmes qui établissent ou améliorent les qualifications, la certification, les échelles de carrière, les grilles de salaire, les systèmes de supervision du personnel, ainsi que la collecte de données pour le suivi et le soutien pédagogique, avec une référence spécifique aux questions d'équité et d'inclusion
	<p>3.4 Soutien aux pays dans la mise en place de systèmes de suivi du développement de l'enfant, de l'apprentissage précoce et des normes de qualité des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres s'engagent à investir dans le suivi de la qualité du développement de l'enfant et de l'apprentissage précoce • Les participants aux réunions, aux consultations et aux ateliers sont véritablement motivés 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre des ateliers régionaux et nationaux, en vue de vérifier les programmes d'enseignement pour la petite enfance, le dépistage des troubles du développement et le suivi du développement de l'enfant de 0 à 8 ans, en mettant l'accent sur l'apprentissage précoce et les normes de qualité des services, en termes d'équité et d'inclusion
<p>Aider les pays à renforcer les politiques, la gouvernance, le financement et les campagnes de sensibilisation</p>			
<p>4. Aider les pays à renforcer les politiques, la gouvernance, le financement et les campagnes de sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres s'engagent à coopérer aux niveaux national et international pour concevoir des cadres d'EPPE/DPE et d'IPE efficaces • Les États membres et les partenaires internationaux s'engagent à investir dans les politiques d'EPPE et de DPE • Les autorités compétentes et les équipes juridiques spécialisées sont opérationnelles et assurent la cohérence 	<p>4.1 Renforcement des politiques normatives internationales et nationales, et élargissement de l'accès aux services d'EPPE/DPE et d'IPE</p> <p>4.2 Instauration d'une collaboration entre différents niveaux de gouvernement pour élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D'éminents experts nationaux, régionaux et internationaux sont disposés à soutenir les gouvernements et les organisations de la société civile • Des ressources financières et humaines sont disponibles pour élargir l'accès aux services d'EPPE/DPE et d'IPE • Des ressources humaines et financières sont disponibles pour accroître la coopération et élaborer des politiques et des programmes communs d'EPPE/DPE et d'IPE

<ul style="list-style-type: none"> Des autorités compétentes existent pour impliquer significativement la société civile Les autorités locales collaborent avec les gouvernements nationaux pour adopter les politiques clés relatives à l'EPPE/DPE et aux IPE Des autorités compétentes existent pour superviser et réglementer les campagnes de sensibilisation 	<p>multisectorielles en faveur de la petite enfance</p> <p>4.3 Promotion d'au moins une année d'enseignement préscolaire de qualité, gratuit et obligatoire, au niveau national</p>	<ul style="list-style-type: none"> Divers intervenants sont disponibles et s'engagent à promouvoir la collaboration internationale Les ministères de l'Éducation (MDE) s'engagent à promouvoir au moins une année d'enseignement préscolaire de qualité, gratuit et obligatoire Renforcement des capacités des enseignants pour garantir la qualité Disponibilité de ressources humaines et financières. Véritable engagement des participants lors des réunions, des consultations et des ateliers Des experts sont disponibles pour renforcer les capacités 	<p>multisectorielle ni d'un plan d'action chiffré relatifs à l'EPPE/DPE et aux IPE</p> <ul style="list-style-type: none"> Inciter les MDE à promouvoir au moins une année d'éducation préscolaire gratuite et obligatoire dans la planification, la budgétisation et la mise en œuvre du secteur Faciliter la collaboration pour renforcer le soutien et le financement de la planification, de la budgétisation et de la mise en œuvre du secteur de l'éducation, afin d'envisager sérieusement de dispenser au moins une année d'éducation préscolaire de qualité, gratuite et obligatoire Encourager les pays à offrir deux années d'éducation préscolaire de qualité, gratuite et obligatoire ou davantage, étant donné les progrès des enfants dans leur apprentissage pour chaque année de scolarité supplémentaire. De nombreux MDE s'efforcent également d'améliorer et de généraliser l'apprentissage précoce pour les enfants âgés de 6 à 36 mois, l'éducation parentale et les services de garde Faciliter la constitution de partenariats public-privé efficaces et équitables en faveur de l'éducation préscolaire
<ul style="list-style-type: none"> Des autorités locales collaborent avec les gouvernements nationaux pour adopter les politiques clés relatives à l'EPPE/DPE et aux IPE Des autorités compétentes existent pour superviser et réglementer les campagnes de sensibilisation 	<p>4.4 Augmentation des financements nationaux et internationaux et des actions de plaidoyer en faveur de l'éducation préscolaire et du développement de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres s'engagent à investir dans des campagnes de sensibilisation pour accroître les investissements dans les services d'EPPE/DPE et d'IPE Des partenariats nécessaires existent ou sont formés avec les secteurs privé et social pour obtenir un soutien et des connaissances techniques sur la collecte de fonds Existence d'un système sectoriel et multisectoriel de planification et de budgétisation annuelles des programmes pour garantir une allocation équitable des fonds, y compris aux services de santé, d'alimentation et de protection nécessaires aux écoliers Création de mécanismes de financement multisectoriels et multipartites 	<ul style="list-style-type: none"> Mener des campagnes de sensibilisation aux niveaux mondial, régional et national pour stimuler les investissements nationaux et internationaux dans les services d'EPPE/DPE et d'IPE Fournir un soutien technique, si nécessaire, aux décideurs politiques nationaux et infranationaux, ainsi qu'aux autres intervenants, pour renforcer leurs connaissances des méthodes de collecte de fonds, avec le soutien du secteur privé, en utilisant des obligations à impact social et d'autres mécanismes, et en veillant à une utilisation efficace et équitable des fonds En s'appuyant sur l'Appel mondial à l'action de 2019, organiser des campagnes mondiales, nationales et internationales pour augmenter les investissements dans l'EPPE/DPE, en privilégiant l'inclusion dans l'éducation précoce et préscolaire et dans les services d'IPE. Les grands événements mondiaux dans le domaine de l'éducation ou d'autres secteurs serviront de tremplin à la campagne mondiale pour mettre en avant le financement de l'EPPE/DPE et des IPE Renforcer les cadres organisationnels de l'EPPE/DPE et des IPE existant au niveau national pour plaider en faveur d'une augmentation considérable du financement de l'EPPE/DPE et

				<p>des IPE auprès des ministères des Finances, de la Planification et d'autres ministères et parlements</p>
Stimuler la coordination et la coopération internationales et nationales				
<p>5. Stimuler la coordination et la coopération internationales et nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Coopération entre gouvernements nationaux et organisations internationales pour promouvoir les règlements de l'EPPE/DPE et des IPE Étroite coordination entre acteurs du développement économique, spécialistes de l'éducation et décideurs politiques, afin de stimuler les efforts de renforcement des capacités des décideurs politiques et de financer les réformes de l'EPPE/DPE et des IPE impliquant une collaboration internationale et nationale 	<p>5.1 Élaboration de politiques et de règlements dans le cadre d'approches pangouvernementales coordonnées pour défendre les droits et la protection de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres s'engagent à établir des connexions avec les réseaux nationaux et mondiaux Des experts sont disposés à examiner et à valider les recherches sur les politiques et les plans d'action chiffrés relatifs à l'EPPE/DPE et aux IPE Une équipe spécialisée existe pour superviser la création d'une boîte à outils de renforcement des capacités à l'intention des acteurs concernés 	<ul style="list-style-type: none"> Mener une campagne mondiale complète de sensibilisation aux droits de l'enfant, en collaboration avec des réseaux mondiaux, régionaux et nationaux. La campagne rassemblera et centralisera les recherches disponibles liées à ses objectifs et à ses thèmes ; elle analysera l'état de la législation nationale et les indicateurs pertinents en adéquation avec les conventions internationales sur les droits de l'enfant Un kit d'outils de renforcement des capacités sera élaboré pour le plaidoyer local, ciblant les systèmes judiciaire et financière, ainsi que les partenaires concernés. Des appels à l'action seront lancés selon un calendrier précis, et les médias de masse et sociaux serviront efficacement à promouvoir les changements de comportement
	<p>5.2 Renforcement et amélioration de la coopération et de la coordination multisectorielles et multipartites à tous les niveaux</p>	<p>5.2 Renforcement et amélioration de la coopération et de la coordination multisectorielles et multipartites à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des ressources financières et humaines sont disponibles pour établir une plateforme d'échange de connaissances Recherche d'acteurs concernés et d'études de cas utiles, en vue de faciliter l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Établir une plateforme mondiale d'échange de connaissances, en collaboration avec des réseaux mondiaux, régionaux et nationaux, afin de recenser et de présenter des études de cas de coordination efficace aux niveaux infranational et national, des initiatives intra-sectorielles, intersectorielles et multipartites, ainsi que des perspectives d'apprentissage et d'échange entre pays
	<p>5.3 Renforcement des capacités des nations à planifier, mettre en œuvre et coordonner des programmes multisectoriels</p>	<p>5.3 Renforcement des capacités des nations à planifier, mettre en œuvre et coordonner des programmes multisectoriels</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres s'engagent à rechercher des experts compétents aux niveaux régional et local 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la collaboration par des échanges d'apprentissage entre pays, en exploitant l'expertise des réseaux régionaux et les ressources techniques mondiales, telles que la Boîte à outils interactive de l'accélérateur de l'EPPE

Suivi et évaluation / Cadre des résultats

Impact : Toutes les nations accordent la plus haute priorité aux investissements dans les services d'EPPE/DPE d'ici à 2030, afin de garantir le bien-être familial, l'apprentissage tout au long de la vie et le développement durable				
Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :	Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses
IP 1. Une coalition de partenaires multinationaux pour faire évoluer les politiques et programmes d'EPPE/DPE vers des solutions pratiques, et pour stimuler les investissements financiers	NA	Rapports annuels des agences et des pays ou utilisation d'un instrument d'enquête mondial à cet effet	<ul style="list-style-type: none"> 50 pays participent à des partenariats et à des coalitions d'ici à 2025, et 100 d'ici à 2030 	NA
IP 2. Réaliser les cibles des ODD relatives à l'EPPE/DPE d'ici à 2030, en mettant un accent particulier sur la cible 4.2 et sur les objectifs de développement nationaux et infranationaux en faveur des jeunes enfants et des familles	NA	Rapports annuels des agences et des pays ou utilisation d'un instrument d'enquête mondial à cet effet	<ul style="list-style-type: none"> 50 pays réalisent les cibles des ODD relatives à l'EPPE/DPE d'ici à 2025 et 100 d'ici à 2030 Nomenclature des différents niveaux de formation professionnelle 	NA
Résultat N° 1 : Exploiter les données probantes pour soutenir l'action et les droits				
Produit N°1.1 : Renforcement des capacités à exploiter les données probantes lors de l'élaboration des politiques				
Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :	Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses
IP 1. Nombre de pays ayant conçu des outils de suivi pour exploiter les données probantes dans le cadre de l'EPPE/DPE et des IPE	NA	Rapports annuels des agences et des pays ou utilisation d'un instrument d'enquête mondial à cet effet	Suivi de l'utilisation de données probantes dans la planification stratégique, la budgétisation et le développement de programmes d'EPPE/DPE et d'IPE pour les gestionnaires et les partenaires de la petite enfance dans 25 pays d'ici à 2025, et dans 50 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Une nomenclature claire des catégories ou domaines de la politique d'EPPE/DPE et d'IPE dans lesquels des outils sont développés
IP 2. Nombre de pays déclarant utiliser des données probantes dans la formation professionnelle initiale et continue	NA		D'ici à 2025, 25 pays se mobilisent pour mener des recherches et mieux utiliser les données probantes dans la formation professionnelle. D'ici à 2030, 50 pays atteignent cet objectif	<ul style="list-style-type: none"> Une nomenclature des différents niveaux de formation professionnelle Une description claire du type d'instruments et de données inclus dans la façon de mesurer chaque élément
IP 3. Nombre de pays bénéficiant d'une formation à l'exploitation des données probantes pour l'élaboration des politiques	NA		Les programmes d'échange de recherche Nord-Sud, Sud-Nord, Nord-Nord et Sud-Sud sont privilégiés, en vue d'améliorer les systèmes de formation initiale et continue dans 25 pays d'ici à 2025, et dans 50 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier les projets de recherche portant explicitement sur les types de données nécessaires à la planification des politiques d'EPPE/DPE et d'IPE

<p>IP 4. Nombre de chercheurs participant à des initiatives et/ou à des réseaux de recherche mondiaux et régionaux</p>	<p>NA</p>		<p>Augmenter le nombre et la diversité des chercheurs participant aux conférences mondiales et régionales sur l'EPPE/DPE et les IPE d'ici à 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> Cibler les chercheurs affiliés à des universités et ceux issus d'instituts indépendants
<p>Produit N°1.2 : Des efforts sont faits en vue d'améliorer la qualité et la validité des données existantes sur l'EPPE</p>				
<p>Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :</p>				
<p>Base de référence (B) :</p>				
<p>IP 1. Nombre et pourcentage d'institutions, d'agences et de fondations qui augmentent leurs investissements dans la recherche sur la petite enfance aux niveaux mondial, régional, national et infranational</p>	<p>NA</p>	<p>Rapports annuels des agences et des pays ou utilisation d'un instrument d'enquête mondial à cet effet</p>	<p>Montant des budgets nationaux et infranationaux, contribution ou soutien international et des fondations en faveur de la recherche sur la petite enfance (base de référence à établir en 2022)</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> Les instances mondiales, régionales, nationales et infranationales accordent une plus grande priorité à la recherche sur l'EPPE/DPE et les IPE
<p>IP 2. Nombre de rapports sur l'EPPE/DPE produits pour la SPM</p>	<p>NA</p>	<p>Rapports annuels des agences et des pays ou utilisation d'un instrument d'enquête mondial à cet effet</p>	<p>Au moins 25 pays établissent des rapports annuels sur l'EPPE/DPE d'ici à 2025, et 50 d'ici à 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"> D'ici mars 2022, le système de rapport annuel du partenariat de la SPM et le paquet d'enquêtes relatives à ses activités sont élaborés et rapidement mis en œuvre
<p>Produit N°1.3 : Des réseaux de défenseurs des services d'EPPE/DPE sont mis en place, afin de mieux plaider la cause de la petite enfance</p>				
<p>Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :</p>				
<p>Base de référence (B) :</p>				
<p>IP 1. Nombre de pays ayant mis en place des actions de formation, de plaidoyer et de sensibilisation pour promouvoir la participation des parents et des soignants aux processus d'élaboration des politiques et des programmes</p>	<p>NA</p>	<p>Enquête mondiale annuelle sur les initiatives de formation, de sensibilisation et de diffusion</p>	<p>Formation mise en œuvre dans 50 pays d'ici à 2025 et dans 100 d'ici à 2030</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> Les projets de formation et de sensibilisation retenus sont entrepris aux niveaux local, régional et national Les actions gouvernementales et les partenariats public-privé sont pris en compte
<p>IP 2. Nombre de pays prenant des initiatives et créant des réseaux pour défendre les droits de la petite enfance</p>	<p>NA</p>	<p>Enquête mondiale annuelle sur les initiatives des pays en matière de défense des droits</p>	<p>Mesures de défense mises en œuvre dans 50 pays d'ici à 2025, et dans 100 d'ici à 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aux niveaux national et local, les mesures de défense sont prises en compte lors de la collecte des données Les défenseurs sont présents dans les gouvernements, dans les entreprises et dans le monde universitaire
<p>Résultat n° 2 : Exploiter les données, le suivi et l'évaluation pour renforcer la responsabilité</p>				
<p>Produit N°2.1 : Suivi des cibles des ODD liées à la petite enfance, notamment la cible 4.2</p>				

Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :	Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses
IP 1. Nombre et pourcentage de pays disposant de données comparables au niveau international sur les ODD 4.2.1 et 4.2.2	UNESCO-ISU	Les données nationales répondant aux critères établis pour la comparabilité internationale sont soumises à la Division des statistiques de l'ONU, en vue d'un rapport mondial par l'intermédiaire des organismes dépositaires concernés. (UNICEF pour l'ODD 4.2.1 et Institut de statistique de l'UNESCO pour l'ODD 4.2.2). Les bases de données officielles existantes sur les ODD 4.2.1 et 4.2.2 peuvent servir de base de référence	Pour l'ODD 4.2.1, d'ici à 2025, 50 % des pays produisent des données comparables au niveau international, et d'ici à 2030, 75 % Pour l'ODD 4.2.2, d'ici à 2030, 100 % des pays produisent des données comparables au niveau international	<ul style="list-style-type: none"> Les pays disposent d'équipes de recherche bien établies pour faciliter la constitution d'ensembles de données comparables Mise en place de formations permettant aux chercheurs d'utiliser des concepts statistiques, tels que les pondérations, pour assurer la comparabilité
Produit N°2.2 : Soutien à la conception de systèmes de suivi et d'évaluation des enfants				
Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :	Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses
IP 1 Nombre et pourcentage de pays disposant de systèmes nationaux multisectoriels de suivi et d'évaluation de l'EPPE/DPE opérationnels, fiables et efficaces	NA	Enquête mondiale sur les rapports annuels portant sur l'EPPE/DPE et les IPE à cette fin. Création d'une base de référence des pays disposant actuellement de systèmes nationaux de suivi et d'évaluation opérationnels, fiables et efficaces, et ayant publié des rapports annuels	D'ici à 2025, 50 % des pays disposent d'un système national et infranational de suivi et d'évaluation de l'EPPE/DPE opérationnel, fiable et efficace, et d'ici à 2030, 100 % des nations atteignent cet objectif	<ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne les critères et les attributs d'un système de S&E opérationnel, les pays et les agences se mettent d'accord sur une définition/norme commune de ce que doit contenir un tel système
IP 2 Nombre et pourcentage de pays publiant un rapport annuel sur les indicateurs du bien-être de l'enfant et des familles, y compris les données des MICS, les données du Compte à rebours 2030 sur le DPE et les données nationales et locales	NA	Enquête mondiale sur les rapports annuels portant sur l'EPPE/DPE et les IPE à cette fin. Création d'une base de référence des pays disposant actuellement de systèmes nationaux de suivi et d'évaluation opérationnels, fiables et efficaces, et ayant publié des rapports annuels	D'ici à 2025, 50% des nations publient des rapports annuels à l'intention de leurs citoyens, de leurs ministères, de leurs planificateurs et des agences régionales et mondiales concernées, et d'ici à 2030, 100 % des nations atteignent cet objectif	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs établis sur la base des cibles des ODD de l'ONU Les pays disposent des ressources financières et humaines nécessaires pour publier des rapports annuels sur les questions relatives à l'EPPE/DPE et aux IPE
Produit N°2.3 : Amélioration de la disponibilité, de la pertinence et de l'exactitude des données sur les investissements et les dépenses en matière d'EPPE				
Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :	Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses
IP 1. Pourcentage de pays publiant des données sur les investissements au titre de l'aide internationale annuelle (par exemple, bilatérale et multilatérale) dans les services d'EPPE/DPE et d'IPE	Base de données du CAD/OCDE	Base de données du CAD/OCDE	D'ici à 2025, 50 % des nations communiquent des données sur ces indicateurs, et d'ici à 2030, 100 % des nations atteignent cet objectif	<ul style="list-style-type: none"> Les directives relatives à la communication des données sur les services d'EPPE/DPE et d'IPE sont examinées, révisées et approuvées d'ici juin 2022 et chaque année par la suite

<p>IP 2. Nombre de pays publiant des données sur les dépenses publiques annuelles consacrées aux services d'EPPE/DPE et d'IPE dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI)</p>	<p>UNESCO-ISU : Autres indicateurs de politique : Dépenses publiques consacrées à l'éducation en pourcentage du PIB</p>	<p>Base de données du CAD/OCDE</p>	<p>D'ici à 2025, 50 % des nations communiquent des données sur ces indicateurs, et d'ici à 2030, 100 % des nations atteignent cet objectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les directives relatives à la communication des données sur les services d'EPPE/DPE et d'IPE sont examinées, révisées et approuvées d'ici juin 2022 et chaque année par la suite Examen et révision des instruments permettant aux pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) d'évaluer correctement les frais à la charge des individus 	
<p>IP 3. Nombre de pays publiant des données sur les dépenses annuelles des ménages consacrées aux services d'EPPE/DPE et d'IPE dans les PRFI</p>	<p>Base de données du CAD/OCDE</p>	<p>Base de données du CAD/OCDE</p>	<p>D'ici à 2025, 50 % des nations communiquent des données sur ces indicateurs, et d'ici à 2030, 100 % des nations atteignent cet objectif</p>		
<p>Produit N°2.4 : Mesurer l'impact de la Covid-19 sur le développement et les services en faveur de la petite enfance</p>					
<p>Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :</p>		<p>Source et moyens de vérification (M) :</p>			<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> Hypothèses
<p>IP 1. Nombre et pourcentage de pays ayant réalisé des études sur l'impact de la pandémie sur le développement et les services de la petite enfance</p>	<p>NA</p>	<p>Enquête annuelle mondiale sur les pays</p>	<p>D'ici à juin 2022, réaliser des études sur l'impact de la pandémie sur les enfants, les familles et les services dans tous les pays, puis sur une base annuelle par la suite, pour en évaluer l'impact à plus long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les pays disposent d'instruments d'évaluation et d'un soutien financier modeste pour les aider à mener des études postpandémiques dans le domaine des services d'EPPE/DPE et d'IPE 	
<p>IP 2. Nombre et pourcentage de pays ayant mené des enquêtes sur l'impact de la pandémie sur le développement et les services de la petite enfance</p>	<p>NA</p>	<p>Enquête annuelle mondiale sur les pays</p>	<p>D'ici à juin 2022, réaliser des études sur l'impact de la pandémie sur les enfants, les familles et les services dans tous les pays, puis sur une base annuelle par la suite, pour en évaluer l'impact à plus long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les pays disposent de l'infrastructure nécessaire à la collecte et à l'analyse des données pour mener des enquêtes sur l'impact de la pandémie 	
<p>Résultat n° 3 : Encourager les pays à renforcer l'accès, l'inclusion, l'équité et la qualité</p>					
<p>Produit N°3.1 : Élargissement de l'accès aux services de la petite enfance pendant et après la pandémie</p>					
<p>Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :</p>		<p>Source et moyens de vérification (M) :</p>			<p>Cible :</p> <p>Hypothèses</p>
<p>IP 1. Nombre et pourcentage de pays qui collaborent entre eux pour la planification et la mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur de l'inclusion dans les services d'EPPE/DPE</p>	<p>NA</p>	<p>Enquête mondiale bisannuelle sur les pays</p>	<p>150 pays s'engagent dans une collaboration transnationale pour planifier et mettre en œuvre des politiques et des programmes en faveur de l'inclusion dans les services d'EPPE/DPE d'ici à 2025, et 190 d'ici à 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'un soutien technique en vue d'établir une collaboration entre pays pour la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes d'EPPE/DPE 	
<p>IP 2. Nombre et pourcentage de pays ayant adopté des mesures politiques spécifiques pour remédier aux diverses vulnérabilités des</p>	<p>NA</p>	<p>Enquête mondiale bisannuelle sur les pays</p>	<p>D'ici à 2025, 50 % des pays et 75 % d'ici à 2030, adoptent des mesures spécifiques pour remédier aux diverses vulnérabilités qui</p>	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une volonté politique nationale d'établir et de mettre en œuvre des politiques visant à accroître les services destinés à 	

enfants et des familles, qui les empêchent d'accéder aux services ou d'en bénéficier				empêchent les enfants et leurs familles d'accéder aux services ou d'en bénéficier	remédier aux vulnérabilités des enfants et des familles
IP 3. Nombre et pourcentage de pays disposant de systèmes bidirectionnels de télé-visite et d'apprentissage permettant d'atteindre les parents et les enfants, même dans les villages, les régions et les îles les plus reculés	NA	Enquête mondiale bisannuelle sur les pays	Enquête mondiale bisannuelle sur les pays	50 % des pays d'ici à 2025, et 75 % d'ici à 2030, offrent des services d'apprentissage mixte bidirectionnel et de télé-visite aux familles et aux enfants vivant dans des zones reculées	<ul style="list-style-type: none"> Les pays sont en mesure de garantir l'expansion des services Internet et des services connexes de téléphonie mobile, ce qui leur permet d'atteindre cet objectif
IP 4. Nombre et pourcentage de pays qui considèrent le personnel de l'EPPE/DPE et des IPE comme des « travailleurs essentiels »		Enquête mondiale bisannuelle sur les pays, assortie de critères d'enquête	Enquête mondiale bisannuelle sur les pays, assortie de critères d'enquête	150 pays considèrent le personnel chargé des IPE comme des travailleurs essentiels d'ici à 2025	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une volonté politique de privilégier les services destinés aux enfants et aux familles pendant les pandémies et autres situations d'urgence
Produit N°3.2 : Extension et renforcement des services destinés aux enfants souffrant de troubles du développement					
Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :		Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses
IP 1. Nombre et pourcentage de pays dotés d'un plan stratégique national intégré et d'un plan d'action chiffré pour les IPE, ou d'une législation établissant un système national et infranational de services d'IPE			Enquête mondiale bisannuelle sur les pays, assortie de critères d'enquête	100 pays adoptent des directives et des procédures complètes pour le programme des IPE et créent un système efficace de dépistage des troubles du développement et d'orientation vers des services spécialisés d'ici à 2025, et 150 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Les pays incluent des éléments essentiels pour la réussite des directives et procédures pour le programme des IPE, des systèmes de dépistage des troubles du développement et des systèmes d'orientation
IP 2. Nombre et pourcentage de pays disposant de directives et de procédures complètes en matière d'IPE			Enquête mondiale bisannuelle sur les pays, assortie de critères d'enquête	100 pays adoptent un plan stratégique intégré et un plan d'action chiffré pour les IPE d'ici à 2025, et 150 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Les pays incluent des éléments essentiels pour la réussite des directives et procédures pour le programme des IPE, des systèmes de dépistage des troubles du développement et des systèmes d'orientation
Produit N°3.3 : Augmentation du nombre et amélioration de la qualité des travailleurs en charge de la petite enfance					
Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :		Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses
IP 1. Nombre et pourcentage de pays mettant en œuvre un programme chiffré visant à améliorer le nombre et la qualité du personnel de l'EPPE/DPE et des IPE		SABER – Développement de la petite enfance, Banque mondiale, UNICEF, ISSA et autres réseaux de DPE	Enquête mondiale bisannuelle sur les pays, assortie de critères d'enquête	50 pays élaborent et mettent en œuvre un plan chiffré d'EPPE/DPE et d'IPE pour le développement de la main-d'œuvre d'ici à 2025, et 100 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Les pays reçoivent des boîtes à outils et des directives pour la planification et la mise en œuvre de programmes de développement de la main-d'œuvre
Nombre et pourcentage de pays qui collaborent entre eux pour améliorer le nombre et la qualité des effectifs de l'EPPE/DPE et des IPE				50 pays collaborent entre eux pour le développement de la main-d'œuvre d'ici à 2025, et 100 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Les pays se procurent des ressources financières et humaines pour investir dans des

<p>IP 2. Nombre et pourcentage de pays où les programmes de formation initiale et continue des enseignants prévoient une adaptation des programmes d'enseignement et du matériel sur l'éducation inclusive, les nouvelles compétences pour le 21^e siècle, les réponses pédagogiques aux crises et aux catastrophes, les compétences requises pour les enfants souffrant de troubles du développement, ainsi que la fourniture de services et d'un soutien en ligne pour la protection de l'enfance</p>	<p>SABER – Développement de la petite enfance, Banque mondiale, UNICEF et autres</p>	<p>Enquête mondiale bisannuelle sur les pays, assortie de critères d'enquête</p>	<p>50 pays intègrent des programmes de formation initiale et continue des enseignants d'ici à 2025, et 100 d'ici à 2030</p>	<p>programmes de formation de la main-d'œuvre et veiller à leur mise en œuvre efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> Les pays investissent dans la planification des programmes et la formation des enseignants pour garantir l'amélioration des résultats d'apprentissage
<p>IP 3. Nombre et pourcentage de pays disposant de systèmes formellement établis concernant les qualifications du personnel et les normes de compétence, la certification, les échelles de carrière, les grilles de salaire et les systèmes de supervision, ainsi que la collecte de données relatives au suivi, au soutien pédagogique et à la protection de l'emploi en cas de crise et de catastrophe</p>	<p>SABER – Développement de la petite enfance, Banque mondiale</p>	<p>Enquête mondiale bisannuelle sur les pays, assortie de critères d'enquête</p>	<p>50 pays mettent en place des systèmes officiels de suivi des qualifications, des compétences et du développement des employés d'ici à 2025, et 100 d'ici à 2030</p>	<p>Les pays ont accès aux boîtes à outils ou aux directives nécessaires à l'élaboration de systèmes de certification du personnel et de normes de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> Les pays se procurent des ressources financières et humaines pour investir dans la formation des capacités, afin de garantir le succès de la mise en œuvre de ces programmes
<p>Produit N°3.4 : Soutien aux pays dans la mise en place de systèmes de suivi du développement de l'enfant, de l'apprentissage précoce et des normes de qualité des services</p>				
<p>Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :</p>	<p>Base de référence (B) :</p>	<p>Source et moyens de vérification (M) :</p>	<p>Cible :</p>	<p>Hypothèses</p>
<p>IP 1. Nombre et pourcentage de pays qui collaborent entre eux pour améliorer et contrôler les programmes d'enseignement de la petite enfance, le développement de l'enfant, ainsi que les normes d'apprentissage précoce et/ou de qualité des services liés à l'amélioration quantitative et qualitative</p>	<p>SABER – Développement de la petite enfance, Banque mondiale</p>	<p>Rapports annuels des agences/organismes proposant du soutien et des ateliers</p>	<p>100 pays collaborent entre eux pour améliorer et contrôler les programmes d'enseignement de la petite enfance, le développement de l'enfant, ainsi que les normes d'apprentissage précoce et/ou de qualité des services d'ici à 2025, et 190 d'ici à 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les pays cherchent activement à obtenir des informations sur les éventuelles possibilités de collaboration Les pays s'engagent à maintenir de longues relations de travail avec les partenaires pour améliorer les résultats des projets
<p>Résultat N° 4 : Aider les pays et les agences internationales à renforcer les politiques, la gouvernance, le financement et le plaidoyer</p>				
<p>Produit N°4.1 : Renforcement des politiques normatives internationales/nationales et élargissement de l'accès aux services</p>				
<p>Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :</p>	<p>Base de référence (B) :</p>	<p>Source et moyens de vérification (M) :</p>	<p>Cible :</p>	<p>Hypothèses</p>
<p>IP 1. Nombre et pourcentage de pays disposant d'un cadre normatif national qui renforce et clarifie les obligations des États en matière de droit aux services d'EPPE/DPE et d'IPE</p>	<p>NA</p>	<p>Enquête mondiale bisannuelle sur les pays, assortie de critères d'enquête</p>	<p>D'ici à 2025, au moins 100 pays disposent d'un cadre normatif national qui reconnaît</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les pays développent leur expertise juridique et politique

					l'accès à l'EPPE comme un droit de tous les enfants	pour faciliter la création d'un cadre normatif international
IP 2. Nombre et pourcentage de politiques nationales et infranationales en matière d'EPPE/DPE ou d'IPE, ou de tout autre cadre juridique faisant référence au cadre normatif international	NA	Enquête mondiale bisannuelle sur les pays, assortie de critères d'enquête	D'ici à 2025, au moins 100 pays font référence à la CDE, à la CDPH et/ou au nouveau cadre normatif de l'EPPE/DPE dans leurs documents stratégiques sur l'EPPE/DPE et les IPE, et 190 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Les pays développent leur expertise juridique et politique pour faciliter la création d'un cadre normatif international 		
Produit N° 4.2 : Collaboration entre différents niveaux de gouvernement pour développer et mettre en œuvre des politiques nationales multisectorielles en faveur de la petite enfance						
Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :	Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses		
IP 1. Nombre et pourcentage de pays ayant adopté au moins une politique multisectorielle et un plan d'action chiffré dans le domaine de l'EPPE/DPE et/ou des IPE		Enquête mondiale annuelle sur les pays portant sur l'adoption, la mise à jour et la mise en œuvre des politiques	150 pays adoptent au moins une politique multisectorielle et un plan d'action chiffré dans le domaine de l'EPPE/DPE et des IPE d'ici à 2025, et 190 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Les pays développent leur expertise juridique et politique pour faciliter la mise en place d'une politique multisectorielle et de plans d'action chiffrés dans le domaine de l'EPPE/DPE et des IPE 		
IP 2. Nombre et pourcentage de pays participant à une collaboration internationale pour actualiser, si nécessaire, et mettre en œuvre leurs politiques et leurs plans d'action chiffrés en matière d'EPPE/DPE et d'IPE			150 pays mettent en œuvre leur politique et leur plan d'action chiffré d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Les pays disposent du personnel et des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre des plans d'action chiffrés et s'engager dans une collaboration internationale à long terme 		
Produit N° 4.3 : Promotion d'au moins une année d'éducation préscolaire de qualité, gratuite et obligatoire, au niveau national						
Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :	Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses		
IP 1. Nombre et pourcentage de pays dont le secteur préscolaire est considéré comme hautement prioritaire dans le Pacte de partenariat du GPE	NA	Chiffres du rapport annuel du GPE. Examens annuels des plans du secteur de l'éducation menés par le GPE et d'autres agences pour les pays non affiliés au GPE. Enquêtes de l'ISU sur l'enseignement préscolaire. UNICEF, BM, UNESCO-IIEP, OCDE et autres partenaires	70 % des pays du GPE font de l'éducation préscolaire et de l'EPPE/DPE une priorité absolue dans leur pacte de partenariat national d'ici à 2025	<ul style="list-style-type: none"> Les pays du GPE reçoivent le soutien financier et technique nécessaire, et les investissements nationaux dans l'enseignement pré-primaire sont augmentés 		
IP 2. Nombre et pourcentage de pays dont le plan sectoriel d'éducation comporte une disposition relative à l'enseignement préscolaire et à l'EPPE/DPE préconisant au moins une année d'enseignement préscolaire gratuit et obligatoire	NA		100 pays offrent au moins une année d'enseignement préscolaire gratuit et obligatoire d'ici à 2025, et 100 % des pays d'ici à 2030			
IP 3. Nombre et pourcentage de pays dont les taux d'inscription au préscolaire est supérieur à 70 %	ISU : Taux de participation à l'apprentissage organisé, un an avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire, par richesse, pays choisis, 2014–2019		100 pays affichent un taux de participation à l'EPPE supérieur à 70 % d'ici à 2025, et 100 % d'ici à 2030			

<p>IP 4. Nombre et pourcentage de pays offrant au moins deux années d'enseignement préscolaire de qualité, gratuit et obligatoire</p>	<p>SABER - Développement de la petite enfance, Banque mondiale</p>	<p>50 pays offrent au moins deux années d'enseignement préscolaire de qualité, gratuit et obligatoire, d'ici à 2025, et 100 d'ici à 2030</p>	<p>50 pays offrent au moins deux années d'enseignement préscolaire de qualité, gratuit et obligatoire, d'ici à 2025, et 100 d'ici à 2030</p>	<p></p>
<p>Produit N°4.4 : Augmentation des financements nationaux et internationaux et des actions de plaidoyer en faveur de l'éducation préscolaire et du développement de l'enfant</p>				
<p>Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :</p>		<p>Source et moyens de vérification (M) :</p>		
<p>IP 1. Pourcentage des dépenses publiques d'éducation allouées à l'enseignement préscolaire</p>	<p>Données UNESCO-ISU / CAD/OCDE</p>	<p>Dépenses publiques d'éducation de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Données des donateurs du CAD de l'OCDE sur l'éducation internationale et l'EPPE/DPE. Rapports nationaux sur les dépenses publiques, y compris l'EPPE/DPE et les IPE</p>	<p>Cible :</p> <p>Au moins 10 % des budgets publics de l'éducation consacrés à l'enseignement préscolaire d'ici à 2030</p>	<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> Les pays accordent un haut degré de priorité à l'augmentation des investissements dans les services d'EPPE/DPE et d'IPE pendant la période postpandémique, et les agences internationales augmentent leur financement en faveur de ces programmes
<p>IP 2. Pourcentage des dépenses publiques allouées à d'autres services d'EPPE/DPE et d'IPE</p>	<p>Données UNESCO-ISU / CAD/OCDE</p>	<p>Au moins 4 % de l'ensemble des dépenses publiques d'éducation consacrées à d'autres services d'EPPE/DPE et d'IPE d'ici à 2025, et 10 % d'ici à 2030</p>	<p>Les pays accordent un haut degré de priorité à l'augmentation des investissements dans les services d'EPPE/DPE et d'IPE pendant la période postpandémique, et les agences internationales augmentent leur financement en faveur de ces programmes</p>	<p>Les pays accordent un haut degré de priorité à l'augmentation des investissements dans les services d'EPPE/DPE et d'IPE pendant la période postpandémique, et les agences internationales augmentent leur financement en faveur de ces programmes</p>
<p>IP 3. Pourcentage de l'aide internationale à l'éducation allouée à l'enseignement préscolaire Pourcentage de l'aide internationale allouée aux autres services d'EPPE/DPE et d'IPE Nombre d'événements de sensibilisation liés à la campagne mondiale organisés dans les 5 prochaines années</p>	<p>Données UNESCO-ISU / CAD/OCDE</p>	<p>Au moins deux campagnes mondiales annuelles de haut niveau en faveur de l'EPPE/DPE et des IPE sont organisées chaque année pendant au moins cinq ans</p>	<p>Les agences internationales mènent de grandes campagnes mondiales, régionales et nationales en faveur des programmes d'EPPE/DPE et d'IPE, en mettant l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements financiers dans ces programmes</p>	<p>Les agences internationales mènent de grandes campagnes mondiales, régionales et nationales en faveur des programmes d'EPPE/DPE et d'IPE, en mettant l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements financiers dans ces programmes</p>
<p>PI.4. Nombre et pourcentage de pays organisant au moins une campagne nationale annuelle de financement de l'EPPE/DPE au cours des 5 prochaines années</p>	<p></p>	<p>Au moins 100 pays organisent au minimum un événement de campagne nationale en faveur du financement de l'EPPE/DPE au cours des 5 prochaines années, et 100 d'ici à 2030</p>	<p>Les pays accordent la priorité à la réalisation de grandes campagnes nationales et infranationales en faveur des programmes d'EPPE/DPE et d'IPE, en mettant l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements financiers dans ces programmes</p>	<p>Les pays accordent la priorité à la réalisation de grandes campagnes nationales et infranationales en faveur des programmes d'EPPE/DPE et d'IPE, en mettant l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements financiers dans ces programmes</p>
<p>Résultat n° 5 : Stimuler la coordination et la coopération internationales et nationales</p>				

Produit N°5.1 : Élaboration de politiques et de règlements dans le cadre d'approches pangouvernementales coordonnées pour défendre les droits et la protection de l'enfant					
Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :	Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses	
IP 1. Nombre et pourcentage de pays organisant une campagne de plaidoyer en faveur des droits et de la protection de l'enfant	NA	Enquête annuelle et rapports nationaux sur les campagnes de plaidoyer et leur impact	Au moins 15 pays ¹ organisent des campagnes sur les droits et la protection de l'enfant d'ici à 2025, et 30 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Les fonds, les experts et le plan de communication nécessaires sont disponibles pour assurer le bon déroulement de ces campagnes 	
IP 2. Nombre et pourcentage de pays réalisant des études nationales aux fins de la campagne, comme indiqué précédemment	NA	Enquête annuelle et rapports nationaux sur les campagnes de plaidoyer et leur impact	Au moins 15 pays réalisent des études sur l'impact des campagnes d'ici à 2025, et 30 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Des experts sont disposés à mener, examiner et consolider les études sur l'impact des campagnes 	
Produit N°5.2 : Renforcement et amélioration de la coopération et de la coordination multisectorielles et multipartites à tous les niveaux					
Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :	Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses	
IP 1. Nombre d'équipes nationales multipartites engagées dans des échanges d'apprentissage entre pays sur la plateforme d'échange de connaissances	NA	Système de suivi de la plateforme d'échange de connaissances	Au moins 30 pays participent à des échanges de connaissances d'ici à 2025, et 75 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Maintien du soutien à la plateforme d'échange de connaissances 	
Produit N°5.3 : Renforcement des capacités des nations à planifier, mettre en œuvre et coordonner des programmes multisectoriels					
Indicateur de performance (IP) quantitatif et qualitatif (ventilé par sexe) :	Base de référence (B) :	Source et moyens de vérification (M) :	Cible :	Hypothèses	
IP 1. Nombre de pays engagés dans une collaboration via un réseau d'échange technique	NA	Système de suivi du programme	Au moins 10 pays collaborent via un réseau d'échange technique d'ici à 2025, et 30 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Un réseau d'échange technique est créé et jouit d'un appui solide 	
IP 2. Nombre de projets nationaux menés par un réseau d'échange technique	NA	Système de suivi du programme	Au moins 10 pays pilotés par un réseau d'échange technique d'ici à 2025, et 30 d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Un réseau d'échange technique est créé et jouit d'un appui solide 	

¹ Les pays concernés par les trois priorités stratégiques sont des pays à revenu élevé, intermédiaire ou faible.



unesco

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Stratégie de Partenariat mondial pour la petite enfance

2021-2030

La Stratégie de Partenariat mondial pour la petite enfance est le résultat des efforts inter-agences pour contrer la tendance négative dans l'éducation et pour surmonter la réduction et la fermeture des services de santé, de nutrition, d'assainissement et de protection de l'enfance dans toutes les régions du monde pendant la pandémie de COVID-19. Des politiques et des services bien conçus et mis en œuvre pour la protection, l'éducation et le développement de la petite enfance permettent à tous les pays de protéger et de garantir les droits de l'enfant, d'obtenir des taux de rendement élevés sur leurs investissements dans le développement de l'enfant et de la famille et d'élargir les possibilités de transformation des sociétés et des vies.

Contact

Section des politiques éducatives

UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris France



ecce@unesco.org



[@UNESCO_fr](https://twitter.com/UNESCO_fr)



[UNESCOfr](https://www.facebook.com/UNESCOfr)



unesco.org

